

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

Journal du 3
au 9 juillet 2009

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

N° 6272 - 58^{ème} année



Focus

L'Orezza

Une eau qui bouillonne d'originalité et pétille sur les tables du Palais Bourbon



L'IMAGERIE

Retour en images sur le 22^{ème} Calvi Jazz Festival et son final aux airs manouches



À SUIVRE...

Les pompoms girls de Squadra Dance Cheerleader aux Championnats de France



VIE DES CLUBS

Escale au Cosec Pepito Ferretti pour une grande réunion du Judo Club Bastiais

22^{EME}

Festival de Jazz de Calvi

LA VITRINE DES FORCES VIVES DU JAZZ

Une fois de plus Le Calvi Jazz Festival aura tenu toutes ses promesses avec une météo plus clémente que l'année précédente, même si le vent balain s'est une fois encore invité à la fête. Les caprices de la météo resteront, c'est sûr, le casse-tête de l'équipe organisatrice et de son président René Caumer. Encore que, en y regardant bien, à Calvi il fait toujours beau, surtout lorsque le festival affiche ses lettres d'or sur les remparts de la citadelle.

Un rendez-vous très éclectique qui comme de coutume a offert un final dédié au jazz manouche et à la **Djangologie**. Cette année, c'est le «**Swing manouche quartet**», composé de **Joan Eche-Puig** à la contrebasse, **Yannick Alcocer** et **Benoît Convert** aux guitares et **Rémi Crambes** au violon, qui s'y est collé. La technique au service des notes, de l'émotion, du phrasé musical avec des avalanches de quadruples croches, sinon plus... Du violon à la basse en passant par les ineffables guitares, cuvée spéciale, c'était **Django**, c'était **Ella**, tous les classiques avec la note perso de la jeunesse et l'engagement musical indéfectible du *hot* doigté. Un public très réactif a ponctué les improvisations de salves d'applaudissements. Le jazz a un certain âge dans les traves,



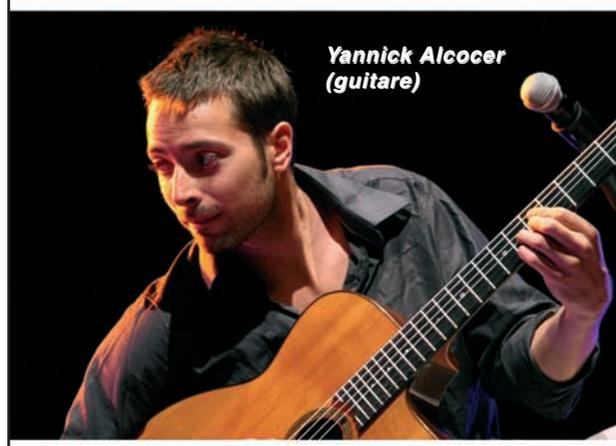
Au pied de la citadelle, «The swing manouche quartet» a assuré la «der» de la 22^{ème} édition du festival de jazz de Calvi

mais sans vieillir, avec toute la force de son passé mis à jour quotidiennement par les talents que l'on connaît et tous ceux que l'on ignore.

A noter en fond sonore le cd de **Calvi Voce**, un jazzy que l'on doit à **René Caumer** et qui mérite d'être connu et reconnu. Un merci à **René** s'impose pour le festival et pour **Calvi Voce** qui a dépoussiéré nos vieilles ballades et quelques autres...



Joan Eche-Puig
à la contrebasse



Yannick Alcocer
(guitare)



Benoît Convert
(guitare)



Une troupe d'animation, au demeurant très bruyante, qui appelait à jizzer



Rémi Crambes
(violon)

AU SOMMAIRE



4 *D'un mercredi à l'autre*

De la libération de Charles Pieri à la possible arrivée du virus H1 N1 dans l'île, retour en bref sur 7 jours d'actualité insulaire

6 *La Parole à Monseigneur Jean-Luc Brunin, évêque de Corse : "Face aux assassinats, le rempart de l'indignation et de l'amitié civile"*



- 8** *Paesi di Corsica : Pour tout savoir de ce qui se passe dans nos villages*
- 9** *Focus : les eaux d'Orezza, servies au Palais Bourbon, n'en finissent plus d'étonner*
- 10** *Marque page : de quelques lectures à partager*
- 11** *Réflexions : à l'approche des vacances, que fait-on de nos vieux ?*
- 12** *Université : voyage en Catalogne pour les guides nationaux en formation à Corte*



Entre nous
Par Pierre Bartoli

Bastia-Nice en passant par Calvi pour se rendre au Parc de l'Ouest, participer aux Demi-Finales des Championnats de France d'Athlétisme de l'Arc Méditerranéen : telle est "la nouvelle aventure" qui a empêché certains athlètes de l'A.J.Bastia de concourir et a obligé d'autres à le faire dans la précipitation ! Le déplacement le plus court, le samedi 27 juin 2009, pour les athlètes de l'Athlétic Jeunes Bastia, s'est en effet transformé en cauchemar par un de ces sortilèges dont le monde des transports aériens semble s'accommoder aux mépris des usagers, informés au dernier moment d'une incapacité momentanée à assurer le service public pour lequel la Collectivité l'a puissamment missionné !

C'est ainsi que le départ de l'avion Bastia-Nice de 13h10, du samedi 27 juin n'a pu avoir lieu pour cause "d'appareil en panne depuis le matin."

Il ne restait plus aux infortunés passagers de ce vol qu'à prendre le car "mis à disposition par la compagnie" et à ainsi se rendre à Calvi pour prendre un avion prévu à 17h05, le vol de 16h30 à Bastia ayant "99% de chance" de ne pas être assuré : à 16h00, au Parc de l'Ouest, à Nice, débutaient les 100m !

Mais à Calvi, une autre surprise attendait les athlètes de l'A.J.Bastia. L'avion, à l'heure prévue pour l'embarquement, s'appela aussi "désiré !" Alors qu'à Ajaccio, l'avion prévu à 13h20, partait avec un retard conséquent, laissant sur place Iyaman Al Youssef, victime sans doute du "surbooking !" Elle dut se résoudre à prendre le vol suivant !

Baccala per Corsica ! Et tout cela, sans même un mot d'excuse de quiconque ! Merci, la Compagnie régionale et Air France ! Il est vrai que les billets sont payables d'avance. Alors le service... ?

Panne ? "Logique commerciale" ? Dans tous les cas, un manque évident de considération pour l'usager-payeur, mis devant le fait accompli d'un service pour lequel il a payé d'avance, mais non assuré dans le temps imparti ! Qui dédommagera jamais l'athlète privé d'une course qualificative à un Championnat de France dans sa catégorie ?

Une péripétie ? Non, une étrange répétition qui interpelle le citoyen ! La Corse est une île ! Elle en paye, chaque jour, le prix fort !

À MÉDITER

Dictionnaires, poètes... ont défini l'Amour.
Cependant, ce n'est juste qu'une idée.
L'Amour, c'est dans le cœur,
on connaît sa vraie définition quand on tombe amoureux(se). **Marcel Urayenza**

ANNONCES LÉGALES

Créations, constitutions, modifications, appels d'offres, ventes aux enchères, toute l'actualité économique de la Corse.

DIRECTION, RÉDACTION ET PUBLICITÉ

1 rue Miot - BP 213 - 20293 Bastia Cedex
Tel : 04 95 32 04 40 - Fax : 04 95 32 02 38
e-mail : redaction@informateurcorse.com
Site web : www.corse-information.info
Service Annonces Légales : 04 95 32 89 92
e-mail : al@informateurcorse.com

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Pierre Bartoli : 04 95 32 89 98
FONDATEUR : Louis Rioni +
SECRÉTAIRE HONORAIRE : Angèle Venturini

RÉDACTION : 04 95 32 89 90
COMPTABILITÉ, ARCHIVES ET ABONNEMENTS : 04 95 32 04 40

Commission paritaire : n° 0309 | 88773

IMPRESSION : AZ Diffusion - Lot Freymouth - Lieu-dit Pastoreccia - 20 600 Bastia

Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur (Loi du 11 mars 1957)
Prix HT de la ligne d'annonce légale : Haute-Corse et Corse du Sud : 3,79 Euros HT (calibrage de filet à filet fixé par arrêté préfectoral)

L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 24 JUIN

Affaire Michel Majhoubi-Bastiani

Dans le cadre de l'enquête relative à l'assassinat du jeune enseignant en hôtellerie **Michel Majhoubi-Bastiani**, homicide commis en juin 2008 à **Biguglia**, les gardes à vue des 14 personnes interpellées la veille à **Bastia** et **Ajaccio**, se poursuivent. Elles aboutiront, le vendredi suivant, à 5 mises en examen "pour extorsion de fonds en bande organisée".

Un plus pour notre santé

Corse-Matin annonce que le service de neurochirurgie de l'Hôpital de Bastia s'associe aux CHU de Nice et Marseille. Cette collaboration va permettre aux médecins bastiais attachés au service de suivre des formations, mais aussi à ce service de faire assurer des consultations, voire des opérations par les neurochirurgiens de Nice et de Marseille, ainsi que de mettre en place un service de télé-médecine qui, par la transmission informatique de fichiers, pourrait éviter aux patients des déplacements sur le continent.

Jazz in Aiacciu avec Didier Lockwood

Le célèbre violoniste féru d'impro se donne sur la scène ajaccienne aux côtés de ses amis **Dédé Ceccarelli** (batterie), **Thierry Eliez** (piano) et **Jean-Marc Jafet** (contrebasse).

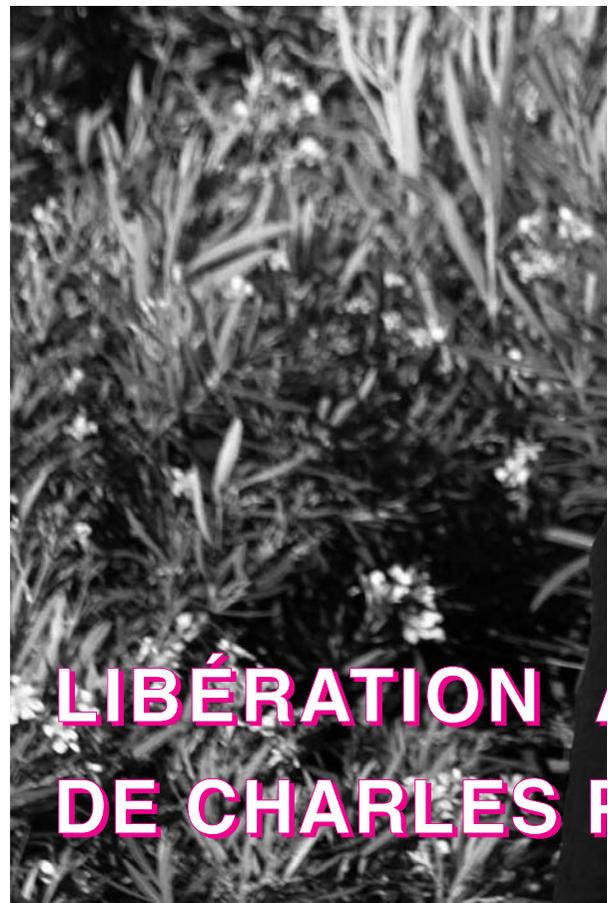
Ouverture de l'AQUA PARC à Bastia



La Ville de Bastia inaugure les structures gonflables destinées aux enfants et installées sur le site de l'**Arinella**. L'**Aqua Parc** restera ouvert tout l'été, de 10h à 19h.

Tensions à la Poste

La **CFDT** donne une conférence de presse à **Ajaccio**, mettant en cause les méthodes de la direction régionale, accusée de "management excessif" et de "harcèlement" vis-à-vis de l'organisation syndicale et de ses militants.



LIBÉRATION DE CHARLES PIERI

JEUDI 25 JUIN

Charles Pieri libéré sous peu

La **Chambre d'application des peines de la Cour d'appel de Paris** prend sa décision : elle confirme la remise en liberté de l'ancien dirigeant nationaliste prononcée par le juge d'application des peines le 9 avril dernier. Condamné en 2005, en première instance, à 10 années d'emprisonnement, puis finalement à 8 en appel, et ayant écopé d'un an supplémentaire confondu avec la précédente peine, **Charles Pieri**, à qui un retour dans l'île est interdit encore durant un an, sera donc en semi-liberté à compter du 6 juillet et totalement libre au bout de six mois.

Un nouveau Gouvernement sans Paul Giacobbi

Deux jours après l'officialisation du remaniement ministériel, **Paul Giacobbi** répond aux questions de **Jean-Marc Raffaelli**. Une interview qui laisse apparaître des tensions entre le **Président du Conseil Général de Haute-Corse** que l'on disait ministrable, et sa famille politique, au niveau local.

Une première scientifique à Corte

L'**Université de Corse** inaugure le premier laboratoire insulaire de virologie dédié à l'étude des maladies infectieuses émergentes et né dans le cadre du projet de recherche "**Bioscope Corse Méditerranée**" associant la **Faculté de Sciences et Techniques**, l'**Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm)**, l'**Institut de la recherche agronomique (Inra)** et l'**Union régionale des médecins libéraux de Corse (Urml)**.

Info ++

LA CORSE À L'HONNEUR DU MAGAZINE "DESTINATION"

L'ex Méditerranée Magazine, qui continue sa route sous un nouveau nom ("Destination"), édité depuis 16 ans par le groupe Milan-Presses dont la CTC est un "partenaire privilégié" depuis le début, vient de sortir un numéro "spécial Corse" (où la région du Sartonais-Valinco est particulièrement mise à l'honneur) disponible dans tous les kiosques de l'île durant 3 mois au tarif de 6,95 Euros. Une initiative aux retombées importantes pour l'île puisque le support est diffusé à 200 000 exemplaires en France, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, au Canada et dans 17 pays du bassin méditerranéen.



ANNONCÉE S PIERI

VENREDI 26 JUIN

Noël Andreani abattu

Alors qu'il qui quitte en moto son domicile, **ARésidende des Iles**, aux **Sanguinaires**, à **Ajaccio**, Noël Andreani, 58 ans, considéré comme un proche d'**Alain Orsoni** et d'**Antoine Nivaggioni**, est abattu à bout portant. Ainsi est porté à 13 le nombre d'homicides commis en **Corse** depuis le début de l'année 2009.

Condamnation pour viols et inceste

Corinne Rouge et **Pierre-Dominique Bianconi**, son concubin, qui résidaient à **Corte** et étaient poursuivis pour "viols et complicité de viols sur mineurs de moins de 15 ans et de 15 ans, commis par un ascendant ou une personne ayant autorité et en réunion, agressions sexuelles et corruption de mineurs, détention d'images ou représentations de mineurs comportant un caractère pornographique", sont condamnés par la **Cour d'Assises de Haute-Corse** à 20 ans de réclusion criminelle. Les victimes ne sont autres que les trois enfants de l'accusée, âgés de 8 à 15 ans à l'époque des faits.

LUNDI 29 JUIN

GRIPPE H1N1 : cas avéré à Ajaccio ?

Un 1^{er} cas suspect est officiellement déclaré par la préfecture de région aux médias. Le porteur potentiel du virus est un homme d'équipage de nationalité grecque embarqué à bord d'un bateau de croisière battant pavillon chypriote et faisant escale dans le **Cité Impériale**. On apprendra finalement que ce cas suspect aura été précédé d'autres, non révélés.

Cadastre en cours de numérisation

Le **Conseil Général de Haute-Corse** signe une convention avec l'Etat et le **Girtec** (**Groupement d'intérêt public pour la reconstitution des titres de propriété en Corse**) pour lancer une opération de numérisation des parcelles cadastrales de quelque 180 communes du département. Une opération qui devrait prendre deux à trois ans pour finalement rendre accessible par le net toute donnée cadastrale.



Malaise persistant à l'Hôpital d'Ajaccio

Remettant en cause la gestion de la directrice de l'**Agence Régionale de l'Hospitalisation**, la **CFDT** dénonce une fois de plus les conditions de travail à l'**hôpital d'Ajaccio** et "un contrat de retour à l'équilibre financier qui, par la suppression d'emplois, anéantira le service public en Corse, pour mettre en péril l'accès aux soins".

Les vins corses à Bordeaux

Dernière journée de **Vinexpo**, à **Bordeaux**, où la **Corse**, depuis le dimanche précédent, est joliment représentée sur le stand du **Conseil Interprofessionnel des Vins de Corse (CIVC)** avec 10 vignerons insulaires et un restaurant pour le moins unique : la rôtisserie corse.

SAMEDI 27 & DIMANCHE 28 JUIN



Bonne pêche à Ponte Novu

La foire de la pêche et de la chasse bat son plein à **Ponte Novu**, en présence du champion du monde de la pêche à la mouche, **Bertrand Jacquemin**. Ce rendez-vous sera l'occasion d'évoquer l'organisation possible, en 2011, d'une finale du championnat de France de cette discipline en **Corse**.

Réforme du mode de scrutin

Le Sénat adopte la proposition de loi de **Nicolas Alfonsi** qui modifie le mode d'élection des conseillers territoriaux de **Corse** et sera applicable dès les prochaines élections régionales.

Tensions à la Foire du vin ?

Les médias font état de la colère de quelque 44 artisans qui refusent de participer au rendez-vous cap-corsin des viticulteurs fixé aux 4 et 5 juillet. Ceux-ci expriment leurs divergences de vue avec le Comité de Foire, estimant ne pas avoir toute leur place au sein de la manifestation.

MARDI 30 JUIN

Affaire Colonna

La **FIDH** présente à **Paris** son rapport complet sur le déroulement du **Lprocès Colonna** devant la **Cour d'Assise spéciale de Paris**, dénonçant "les lois antiterroristes françaises" et demandant à la **France** "d'abandonner une justice d'exception en revenant au droit commun, seule manière d'éviter le soupçon qui pèse sur la décision de justice qui a clôturé le procès Colonna."

Monseigneur

«**Face aux assassinats en Corse, le rempart de l'indignation et l'amitié civile**»

Monseigneur Brunin, évêque d'Ajaccio, propose aux chrétiens de Corse un texte de réflexion qui, par ailleurs, fera office d'édito dans le prochain numéro de la revue d'information du diocèse, à paraître dans le courant de ce mois de juillet. Un texte que nous avons choisi d'offrir dans son intégralité à nos lecteurs, puisque lié à une actualité malheureusement encore brûlante puisque le 26 juin dernier, un nouvel homicide était commis à Ajaccio, sur la personne de Michel Andreani.

«**D**epuis quelques mois, plus d'une dizaine d'homicides perpétrés sur la voie publique ont alimenté la chronique des jours. Ce sont, pour la plupart d'entre eux, des jeunes hommes qu'on assassine froidement. Les médias en parlent comme on égrène les faits divers. Les réactions dans l'opinion sont souvent laconiques ; elles trahissent la résignation, voire même l'indifférence.

L'EXPLICATION ne suffit pas

Chrétiens, pouvons-nous rester indifférents face à de tels drames ? Il nous arrive bien souvent de rejoindre les gens qui expliquent le pourquoi des choses. Nous banalisons alors ces atteintes à la vie humaine en les situant dans une logique explicative. On soulignera que, probablement, la victime est déjà connue des services de police ou qu'elle a eu des problèmes avec la justice, qu'il s'agit de sombres affaires liées aux milieux affairistes ou de trafics en tous genres. Même si cela peut être vrai, ne risquons-nous pas d'étouffer en nous toute capacité d'indignation pour ce qui demeure de l'ordre de l'intolérable ? Nous ne pouvons accepter de dire ou d'entendre : «**cet homme assassiné le méritait sans**

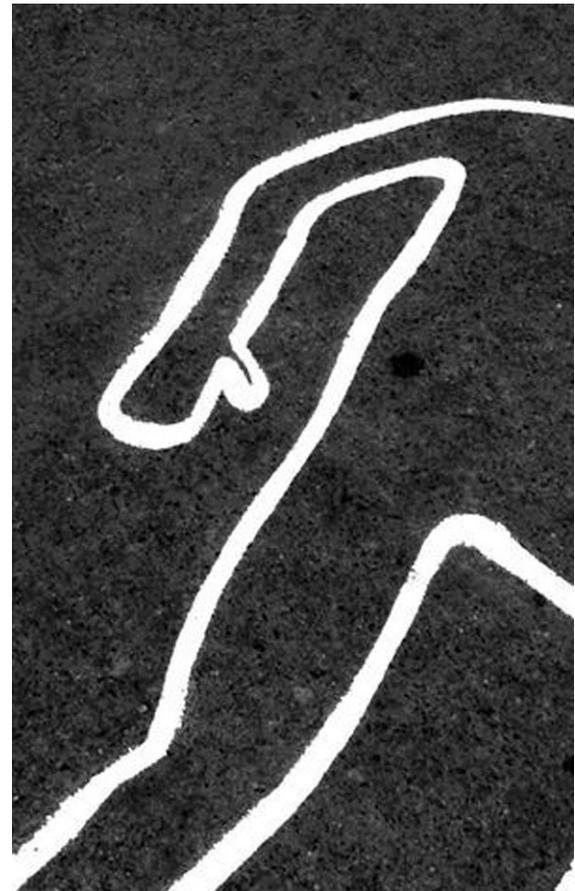
doute». Nous ne pouvons justifier la mort par notre silence.

L'INSUPPORTABLE à prendre en compte

De quel droit pouvons-nous enfermer celui qu'on assassine dans une seule dimension de sa personnalité, fût-elle réelle ? S'il y a l'affairiste, le dealer, l'escroc, il y a aussi et surtout l'homme dans toutes les dimensions

et richesses de sa personne. Tuer, c'est mettre fin de façon violente à un parcours de vie, à une histoire singulière. Personne ne peut s'arroger ce droit. Nous croyons avec le **Christ** que tout vie humaine est une histoire sacrée. Celui qu'on assassine laisse aussi derrière lui beaucoup de souffrance et de désespoir. Il y a l'effroyable douleur qui détruit une mère, un père, une épouse et des orphelins. C'est toute une famille, ce sont des amis qu'on plonge dans

l'insupportable. Ils mettront longtemps à se reconstruire après cette épreuve, avec l'espoir qu'ils ne sombrent pas eux-mêmes dans la spirale de la vengeance et de la violence.

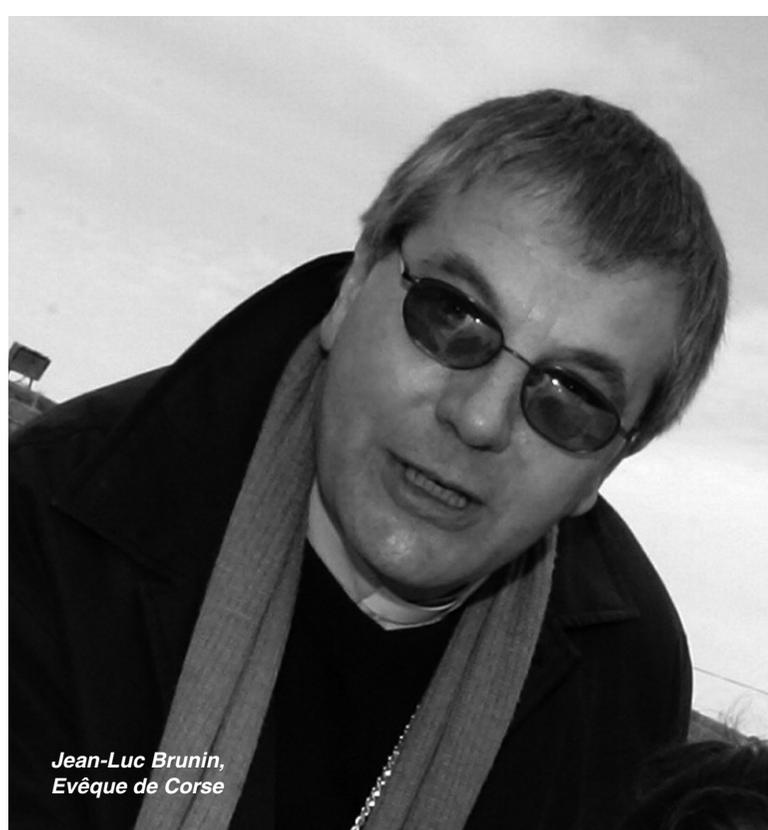


L'INTERDIT DE TUER garantit un espace de vie sociale

«**Tu ne tueras pas !**» (Exode 20, 13). Ce commandement divin vient poser une limite qui rend possible un espace de tolérance et de rencontre pour une vie ensemble. Il garantit une humanisation des relations sociales et un monde habitable qui ne devienne pas un enfer de suspicion et de haine. La loi de la jungle et la terreur ne permettent pas l'avènement d'une société harmonieuse, à la mesure du bonheur de l'homme.

Dans la tradition sociale de l'Eglise, les chrétiens en ont toujours appelé au respect absolu de la vie, de l'état embryonnaire au

Brunin



Jean-Luc Brunin,
Evêque de Corse

stade ultime de l'existence. Toute la réflexion de l'Eglise catholique en France sur la bioéthique et sa contribution actuelle au dialogue qui s'engage dans la société, repose sur le principe du respect de la vie et de la personne humaine. Le principe d'indis-

faut rappeler que c'est bafouer l'humain que d'attenter à l'intégrité physique ou morale d'une personne qu'on utilise comme monnaie d'échange ou moyen de pression, ou qu'on supprime de façon violente pour garantir des intérêts matériels ou faire avancer une cause. Rien ne peut justifier le crime ; le respect de la vie est un absolu en deçà duquel on régresse vers l'inhumain.

La vengeance est une réaction viscérale, et sa spirale est d'une logique mortelle et sans fin. Œil pour œil, deuil pour deuil, mort pour mort... Quelle force peut briser cette logique ? Quelle puissance peut s'y opposer ? Quelle victoire peut la vaincre sans faire de vaincu ? Le message du Christ nous le révèle : c'est la force du pardon, c'est la puissance du pardon, c'est la victoire du pardon.



PROMOUVOIR «l'amitié civile»

Il importe de devenir, au nom de notre foi au Christ Ressuscité, des acteurs de vie. A côté des lois qui définissent juridiquement l'interdiction de tuer, l'Eglise rappelle depuis longtemps la nécessité de promouvoir des comportements et des attitudes susceptibles de garantir une cohésion sociale. Ces ressources existent dans le meilleur de la culture corse, il s'agit de les raviver : la capacité de désintéressement, le détachement des biens matériels pour viser un idéal supérieur, le sens de l'accueil et du don, la disponibilité intérieure aux attentes et aux besoins des autres... Tout ce que saint Thomas d'Aquin appelait l'amitié civile : «La signification profonde de la communauté, civile et politique, ne ressort pas immédiatement de la liste des droits et des devoirs de la personne. Cette vie en société acquiert toute sa signification si elle est basée sur l'amitié civile et la fraternité»

En cultivant la capacité d'indignation contre la banalisation du crime, nous sommes appelés, au nom de notre foi au Christ, à promouvoir la vie humaine partout où elle est menacée. Nous sommes aussi invités à faire nôtre l'amitié civile et à faire valoir, à travers notre engagement dans la vie sociale, les comportements et les sentiments qui lui sont attachés. Bien des groupes et des associations confessionnels ou non, réalisent un travail positif dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté, à la promotion de la vie, à la coopération, au bénévolat et au sens des autres. L'Eglise se reconnaît proche et partenaire de tous ceux qui oeuvrent en ce sens. Mais elle entend prendre sa part spécifique, au nom de l'Evangile, à l'avènement d'une société de concorde et de paix sans lesquelles aucun développement humain, économique, culturel et spirituel n'est possible. En Corse comme ailleurs !».

L'EGLISE MOBILISÉE

Aux familles des nombreuses victimes de ces derniers mois, je veux redire ma sympathie. L'Eglise est d'ailleurs très souvent présente, accompagnant le deuil de ces personnes par la visite du prêtre, du diacre ou des laïcs qui sont missionnés pour la pastorale des funérailles. Ce ministère de la compassion et du soutien dans le deuil reste un des services essentiels que l'Eglise rend à la société. Les chrétiens, lors des célébrations de funérailles, font résonner l'espérance fondée dans la Résurrection du Christ. Elle appelle à une conversion personnelle et à un renouveau de la vie en société.

Cependant, l'Eglise ne peut se satisfaire de déplorer les victimes des assassinats et de soutenir les personnes éprouvées par le deuil. Comme chrétiens, nous avons à nous engager pour le respect de la vie et construire

le rempart de l'indignation, seul susceptible d'enrayer les forces de déshumanisation que génère cette violence meurtrière.

Cain après
avoir tué Abel



ponibilité de la personne, que les évêques ont réaffirmé dans le domaine de la bioéthique, s'étend aussi au domaine social. Il

SAN BENEDETTO : Scontri à San Benedetto

Des rencontres mensuelles sont organisées à **San Benedetto** entre la population et une personnalité du milieu culturel ou issue du monde associatif, comme ce fut le cas le vendredi 26 juin avec l'association "A Mimoria" en la personne de **Gabriel Chapuis**. Ce dernier a exposé ses travaux sur les plantes comestibles de **Corse**. Notre journal vous informera des dates choisies pour ces conférences-débats d'un grand intérêt qui permettent également aux habitants et aux participants de déjeuner sur place après la réunion pour un tarif de 15 euros. Rendez-vous fin juillet pour la prochaine édition avec comme toujours un repas à l'issue des débats.

**PRUNELLI-DI-FIUM'ORBÙ : Appel au bénévolat de l'AFPPE**

L'association **fium'orbaise des animaux et de la protection de l'environnement** souhaite mettre en place une vente de billets de tombola au profit des chats et cherche à cette occasion des personnes sérieuses pour les vendre dans la région. Le tirage aura lieu le samedi 18 juillet au cours de la soirée de **Teatru Mascone** au **stade de Morta**. Les personnes souhaitant participer peuvent dès à présent se manifester par téléphone au **04 95 56 07 44** ou au **06 72 83 38 84**.

**MOÏTA : Moïta à l'heure du Violoncelle du 3 au 5 juillet**

Les rencontres de Violoncelle de **Moïta** fêtent leur dixième anniversaire. Organisées par **Célia Picciocchi** et **Marie-Paule Chipponi**, cette grande manifestation a pour dessein de réunir dans un programme festif de nombreuses animations autour de l'instrument. C'est en effet à travers des expositions, des conférences, des débats et des projections que le violoncelle sera à l'honneur. En tout cas, les habitants des environs, les Corses en général et les touristes en redemandent.

ZUANI : Ramassage des " monstres ménagers "

Afin de favoriser et de planifier le ramassage des monstres ménagers, le **Sivu de la Bravone** et du **Tavignanu** vous informe que ledit ramassage s'effectuera dans les communes de **Tallone, Zalana, Ampriani, Zuani**, et **Pianellu** les lundi 24 août, vendredi 30 octobre, et lundi 28 décembre. Pour la **commune d'Aleria** le ramassage s'effectuera deux fois par mois aux dates suivantes : mercredi 15 et vendredi 31 juillet ; vendredi 14 et lundi 31 août ; lundi 14 et mercredi 30 septembre ; jeudi 15 et jeudi 29 octobre ; vendredi 13 et lundi 30 novembre ; lundi 14 et mercredi 29 décembre. Les encombrants et les monstres ménagers sont à déposer la veille des dates indiquées à côté des containers à poubelles. Pour obtenir plus d'informations, appelez le **Sivu** au **04 95 56 67 35**.

**APIETTO : Marché aux puces**

Un marché aux puces est organisé par la municipalité d'**Apietto**. Il se déroulera le dimanche 5 juillet à l'emplacement habituel, à **Vangone**, route d'**Afa**. Vous retrouverez les objets communément vendus dans les vide-greniers et les brocantes : petits meubles, livres, bibelots, en plus d'une sélection de vêtements d'occasion puisque l'appellation « marché aux puces » en autorise la vente. Les amateurs de bonnes affaires passeront tôt dans la journée. Faites de même !

CERVIONI : Expositions

Jusqu'au 11 juillet, le local du **Square Saint-Alexandre** à **Cervioni** à côté du **Point d'Accès Multimédia** de l'**Adecce** reçoit deux artistes, **Alain Chimenti** et **Alain Decele**, qui y exposent des peintures et des sculptures. Les lieux sont ouverts tous les jours de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures.

**SAINTE-LUCIE-DE-MORIANI :****Horaires d'ouverture de la mairie**

Les horaires d'été de la mairie de **Sainte-Lucie-de-Moriani** sont les suivants : du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures durant les mois de juillet et août. Renseignements au **04 95 38 56 32**.

**VIGGIANELLO : Débroussaillage**

Le débroussaillage saisonnier qui devait intervenir avant le 30 juin dans toute la **Corse** et qui devait être effectué dans un rayon de 50 mètres autour des habitations sera commandé par les mairies sur les terrains non entretenus. Les frais occasionnés seront malheureusement à la charge des propriétaires et seront recouverts par les services de la trésorerie.

SANTA MARIA POGGIO : Petit Marché

Le petit marché artisanal du **port de Taverna** a rouvert ses portes pour la saison estivale. Vous pourrez retrouver ses exposants tous les vendredis soirs sur de nombreux stands, vitrines des producteurs et des artisans de la région. Pour obtenir plus de renseignements ou vous inscrire en tant que marchand, contactez le **04 95 38 50 44** ou le **06 87 20 17 96**.

**AREGNO : Registre Canicule 2009**

Un nouvel appel est lancé dans la région d'**Aregno** aux personnes âgées, fragiles, ou handicapées qui souhaitent être inscrites sur le registre **Canicule 2009**. Elles peuvent se faire connaître et laisser leurs coordonnées auprès des services municipaux au **04 95 61 70 34**.

LUMIO : Circulation réglementée

À compter du vendredi 26 juin, la circulation des véhicules change dans le village puisqu'un double sens de circulation depuis l'entrée de la croix jusqu'à la **place de l'Eglise** est instauré. Idem depuis l'entrée de **chez Charles** jusqu'à la montée **I Pinelli**. Le sens est unique depuis l'entrée **chez Charles** jusqu'à la sortie de la croix. Depuis l'entrée du village face à la pharmacie jusqu'à la **chapelle Annunziata**, la circulation est à double sens, et de nouveau en sens unique de la chapelle à la croix, excepté pour les riverains.



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

L'OREZZA

Pétille sur les tables du palais Bourbon et bouillonne d'originalité



Jean-Louis Rossi,
directeur des Eaux
d'Orezza, présente
les bouteilles
en verre

C'est officiel : depuis quelques jours «l'acqua d'Orezza» figure sur les tables du Palais-Bourbon. Désormais, les députés et leurs invités peuvent déguster l'eau minérale gazeuse d'Orezza et en savourer les vertus. Une entrée remarquable et remarquable, obtenue grâce au travail du député Sauveur Gandolfi-Scheit qui a su trouver en son collègue Richard Mallié, député des Bouches-du-Rhône, un partenaire efficace, ce dernier n'étant autre que le Premier Questeur de l'Assemblée Nationale. Une fonction peu connue du grand public et qui, pour faire simple, équivaut à faire partie des intendants de l'Assemblée Nationale.

La qualité intrinsèque des **Eaux d'Orezza** a fait le reste, pour le plus grand bonheur du président de la société, **François-Xavier Mora**, présent lors de «l'installation officielle du produit : «Ce référencement constitue pour nous une plus-value importante au niveau national, et plus encore à l'international. C'est un nouveau palier pour notre entreprise, valorisant pour notre image à l'export. Au nom de l'ensemble de la société des Eaux d'Orezza, je tiens à remercier chaleureusement le Questeur Mallié qui a concrétisé ce projet, et bien sûr le député Gandolfi-Scheit qui en est à l'origine».

A l'**Assemblée nationale**, ce sont quelque 2000 repas qui sont servis chaque jour. Un atout non négligeable en matière de consommation pour les **Eaux d'Orezza** mais aussi pour leur image. Cette opération s'avère en tous points positive. Elle laisse aussi espérer l'ouverture de nouvelles perspectives : peut-être, à l'avenir, l'**eau d'Orezza** rejoindra-t-elle sur les tables d'autres fleurons de la gastronomie insulaire...

Cette annonce a été accueillie avec bonheur du côté de la commune de **Rapaghju** où est implantée la société des **eaux d'Orezza**. Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, en voilà une autre qui fait la fierté de toute l'équipe en charge de l'exploitation du site : il s'agit de l'arrivée de bouteilles 33 cl menthe et pamplemousse cédrat, en format verre, dans les cafés, restaurants et hôtels en **Corse**. A ce jour n'existe que le **format Pet**, exclusivement disponible dans la grande distribution. De quoi réjouir les consommateurs d'**Orezza** qui ont succombé aux deux nouveaux parfums créés en 2006 et 2007.

Et puis, le site des **Eaux d'Orezza** au cœur du palais vert, s'apprête à organiser le premier festival de l'humour corse en partenariat avec le groupe **I Mantini**. **Festival** qui aura lieu le samedi 4 juillet à partir de 21 heures, réunissant sur la même scène ceux et celles qui ont à cœur de s'essayer à cet art difficile. Un jury composé de **Pascal Olmeta, Hubert Tempête, Tzek, Teatru Mascone, Marie-Elise Ucciani, Olivier Balbino, Pierre-Yves André** et les comparses du groupe **I Mantini**, aura la charge de désigner le plus drôle d'entre eux. A la clé, l'enregistrement d'un CD deux titres !

Une soirée «**macagna**» se prépare donc aux **eaux d'Orezza** qui nous promettent de pétiller énergiquement, entre histoires drôles, chansons marrantes et stetchs humoristiques. Un florilège de rires et de bonne humeur qui fera date. Foi de **Mantini** !



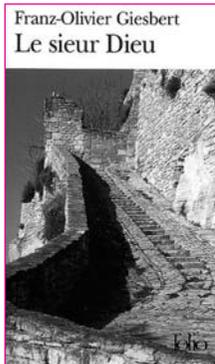
Cols vert et jauné, saveur menthe et pamplemousse cédrat existent désormais en format verre



PAR MARIUS MURACCIOLI

LE FOIE DES FILLETES

Franz-Olivier Giesbert nous a habitués à des romans parsemés de cadavres. A la lecture de sa dernière oeuvre, **«Le lessiveur»**, on s'interroge sur l'identité du tueur en série qui a décidé de nettoyer **Marseille**. Il s'agit d'un roman dans la même veine que **«L'immortel»** qui débute par la découverte dans un parking d'un homme laissé mort avec vingt-deux balles dans le corps, homme qui ressuscitera avant de se venger de ses ennemis... Dans **«Le sieur Dieu»**, alors que les troupes de **François 1^{er}** et du **Pape** massacrent les **Vaudois** de **Provence**, **Jehan Dieu de La Viguerie**, Maître-chirurgien, moraliste et aventurier, enquête sur des crimes en série au cours desquels l'auteur s'acharne à voler le foie des fillettes ! Extrait : *«Le sieur Dieu se rendit à Mallemort pour examiner la dernière victime. C'était une petite femme de douze ans avec des formes, des mamelles et une bouche taillée pour embrasser le monde... Son cou ne portait aucune trace de strangulation. Elle avait été tuée à coups de pierre dans la nuque. Elle n'avait pas été non plus déflorée...»*. **Jehan Dieu de La Viguerie** ne manque jamais de traduire par écrit ce qu'il constate : *«La blessure avait été faite par un instrument tranchant comme un poignard. Après vérification, il m'est apparu que le foie manquait alors que les autres organes comme le coeur, les poumons et les intestins n'avaient pas été ôtés...»* Que peut-il faire du foie de ses victimes ? **«Le sieur Dieu»** à lire ! C'est en collection de **Poches**.



IN LINGUA CORSA

Eo seria da veru rallegritu di vede piu numerosi i libri scritti in lingua corsa. A ricchezza di a nostra lingua nè face da le volte un ghjuvèllu. Pigliate i **«Ricordi»** di Ignaziu Colombani natu u 18 agostu di u 1908, mortu u 19 agostu di u 1988. Strattu : *«Cum passerà l'anima d'un paese in quella d'un zitellu ? Cumu serà chi si n'impadrunisce pe' u sempre ? Dicenu chi a ciatta, toccu a sera, corre a u lume e ci si cunsuma ; dicenu chi a terra, sinistra da l'arsura di a sicchia, beie l'acqua chi li vene cum'e si e so'crepe fussinù una ferrita chi frighie. Serà dunque legge di a natura, slanciu irresistibile cum'e quellu chi lampa a criatura un collu a'mamma. Un c'è custi ritegnu nè calculi...»* A leghje ste poghe righe editate da u CRDP di Corsica in cullaburazione cù l'Università. Edizione L'Ammaniti.



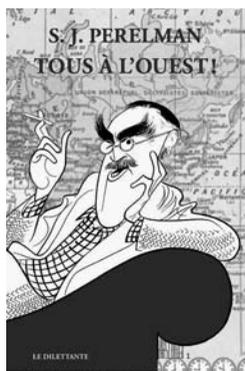
UNIVERS ONIRIQUE



Le nouveau livre de **Stéphane Héaume**, **«La nuit de Fort-Haggar»**, nous plonge dans un univers onirique où l'on ne cesse d'être happé et surpris. L'histoire : photographe engagée, **Julia Schlick**, l'héroïne, est depuis trois mois sans nouvelles de **Clifton Cliff**, l'homme qu'elle aime. Débarquant d'un voyage au Népal, elle n'a plus trouvé sa trace. Journaliste réputé, il donnait des conférences à **Harvard** sur l'esclavage des enfants en **Occident**. **Julia** va être enlevée et se réveillera à cinq cents mètres d'altitude, au cœur du **Sahara**... **«La nuit de Fort-Haggar»**, éditions du Seuil.

Récit désopilant

Il s'agit du tour du monde de deux chroniqueurs du **«New Yorker»** raconté avec le sens de l'absurde et de la dérision par **S.J. Perelman** dans son livre **«Tous à l'ouest !»** Première escale : les studios d'**Hollywood**. Là, les compères se préparent aux dangers qui les attendent. **Errol Flynn** leur apprend à séduire les petites **Birmanes**, **Johnny Weissmuller** à voler d'arbre en arbre en se balançant au bout de lianes. Il y a ensuite la traversée vers la **Chine** sur un petit cargo. Les déboires commencent... **«Tous à l'ouest»**, éditions Le Dilettante.



INITIATIVE / PAR EVA MATTEI

OGLIASTRU

Premier guide de village



Un petit guide qui n'a "d'autre ambition que d'inviter le lecteur à parcourir le territoire de la commune pour y découvrir les petits trésors cachés de son histoire et de son environnement" : c'est ainsi que **Jean-Toussaint Morganti**, maire d'**Ogliastru**, définit la petite publication qui a pris corps dans le cadre d'**Interreg IIIA France-Italie** et du projet de coopération transfrontalière **«L'Altra Isola - Itinéraires de l'identité»** porté par le **Cap-Corse** aux côtés de la communauté de communes de la **Costa Verde**, et de celle du **Prunelli**, bien de chez nous, mais aussi aux côtés des îles d'**Elbe** et de **Capraia**, du territoire sarde du **Coros-Figulinas** et de la communauté de montagne **Ingauna**, en **Ligurie**. A une première action structurante menée dans ce cadre et ayant consisté à mettre en place 18 promenades à caractère familial (signalées et balisées) autour des villages (promenades décrites dans le guide **«Le Cap Corse inconnu»** accessible sur www.altraisola.eu ou www.destination-cap-corse.com), la commune d'**Ogliastru** a donc donné suite en réalisant ce petit guide de village qui pourrait être le premier d'une série s'étendant à l'ensemble des communes du **Cap Corse**. La carte, le sommaire et le contenu de celui-ci s'articulent autour de la valorisation d'éléments patrimoniaux à découvrir entre mer et montagne. Au cœur de la balade, il y a la marine et la **tour d'Albu**, la **chapelle Saint-Roch** et l'**église San Mihele**, le village de **Cucolu**, mais aussi les tamaris et les gattilliers, le chêne-liège, l'olivier, ou encore les fontaines, le moulin et le pont génois. Un petit Quiz et des infos pratiques referment ce petit livre de chevet et de poche dédié au bel **Ogliastru**.

Que fait-on de nos vieux ?

La vie aux enchères

« **L**e stress peut avoir des effets cérébraux. Une émotion insoutenable, même déclenchée par une idée abstraite, provoque toujours une augmentation des catécholamines et du cortisol sanguin : ce stress se manifeste par la rougeur, les larmes ou l'accélération du cœur. Hors, ces hormones du stress provoquent un gonflement des cellules du rhinencéphale (le rhinencéphale est le cerveau des émotions enfoui sous les hémisphères). Le calcium s'engouffre dans les canaux cellulaires dilatés par le gonflement et provoque un éclatement des cellules. La partie cérébrale qui supporte le traitement de la mémoire et de l'affectivité se trouve ainsi sclérosée par des informations abstraites ou même métaphysiques. » : voilà ce que décrit Boris Cyrulnik, chercheur en éthologie clinique, et à ce quoi peut être soumise une personne âgée à qui on annonce son placement imminent en maison de retraite.



Comme une ombre qui envahit tout

Le grand stress de la personne âgée est lié à la perte de ses forces physiques et à la peur de sa fin de vie. Au fait aussi que si elle ne peut plus être autonome à 100%, elle va perdre son indépendance et sa grande question est « qui va s'occuper de moi ? ». Ce temps des questions - souvent sans réponse - coule comme du plomb fondu, sème l'angoisse et l'inquiétude. Dans cette société nouvelle, rien n'est prévu dans la famille pour une aïeule. Les maisons ne comportent aucune pièce supplémentaire pour elle. Sera-t-elle acceptée en « supplément » ? Elle risque de déranger et elle le sait, elle le sent. Son stress devient immense. Est-il possible de passer sous silence sa vie, son travail, ses luttes ? Oui, c'est possible avec les maisons dites « de retraite » où elle va perdre la saveur des choses, car aussi confortables soient-elles, elles sont un lieu inconnu. A moins que la présence d'Alzheimer ne soit indiscutable et règle l'agonie des souvenirs.



Vive les vacances

Il faut savoir que beaucoup de vieux sont amenés dans les maisons de retraite à l'époque des vacances et que des bébés sont laissés dans des services hospitaliers pour des maladies bénignes que l'on pourrait soigner à la maison. Mais partir, sans soucis, sans entraves, quel plaisir ! Les vieillards et les enfants n'ont jamais leur mot à dire. Ne sursautez pas et ne dites pas « chez nous c'est impossible ». Notre société barbare nous conduit à toutes sortes d'égoïsmes. Tôt ou tard, un jour, chaque homme se trouve face à face avec lui-même, face à face avec le vide, avec sa conscience. Mais aujourd'hui l'homme n'est plus que l'homme. Pourtant au début, il y avait la terre, la terre et encore la terre, et de l'amour à perte de vie, à perte d'âge et le grand échange des forces et du savoir s'accomplissait.

DES VERS POUR LE DIRE

LE DROIT D'ASILE

Elle attend
En regardant ses mains qui tremblent un peu.
Elle attend
Tout son être en alerte rouge.
Quelqu'un fait pour elle les démarches,
Des marches qu'elle n'arrive plus à monter,
Des marchés où elle ne va plus,
Des lessives qu'elle ne peut plus faire,
Des nuits qu'elle trouve en enfer
Et sa mémoire qui fout le camp
De temps en temps.
Tout ce qu'elle a pensé,
Tout ce qu'elle a vécu
Des guerres de la vie,
Tout ce qu'elle a compris,
De tous ces gens au cœur fermé,
Et quelle est son erreur
De tous ses soins perdus
A ses enfants d'avance consolés.
Il faut bien que ça prenne place !
Il faut bien que ça se déroule !
Son cœur est en naufrage.
Aux pulsations profondes de sa misère
Elle sait que le danger existe
Et la peur.
Contrairement aux grandes oeuvres
Elle a vieilli sans prendre de valeur.
Elle n'a plus de droit,
Sauf celui d'obéir.
Elle n'a même pas le droit
A un pourvoi en cassation,
L'affaire est sans appel.
Sa vie est dépecée,
Son monde déplacé.
Si elle était une mouette
Elle pourrait crier !
Un passant se retournerait
Peut-être.
Une porte s'ouvre, qu'elle franchit debout
Pour cette fois.
Du sable monte autour d'elle.
Deux larmes glissent dans les sillons de sa peau
Pour se rejoindre au bout du nez :
« Vous n'allez pas nous faire un caprice à votre âge ! »
Elle sort de sa poche un beau mouchoir brodé,
Son dernier camarade,
Et couvre d'un linceul ce rhume pathétique.

Les guides nationaux

Sur les traces de la voie Domitienne

Récemment, les guides nationaux en formation à l'Université de Corse ont réalisé un nouveau voyage pédagogique en Catalogne, Languedoc et Provence. En suivant l'antique «voie Domitienne» qui reliait les péninsules italienne et ibérique, ils ont pu étudier des thématiques communes entre ces espaces de l'arc méditerranéen et la Corse : les liens historiques unissant les Cinarchesi avec Barcelone, les relations maritimes entre les cités phocéennes d'Alalié, Massalia, Agathé et Ampurias, l'analyse comparative des paléo-paysages ainsi que les expressions artistiques de l'Antiquité Tardive et de la période médiévale, à travers notamment Arles, Narbonne, Barcelone, Ripoll, Toulouse et Avignon.

Sous la direction de Jean Castela, responsable pédagogique du Diplôme de Guide Interprète National, les futurs guides ont pu enrichir considérablement leur formation grâce à cette ouverture supplémentaire sur le monde méditerranéen. Cela a été rendu possible par le soutien actif de la Faculté des Lettres (F.L.L.A.S.H.) et de la Corsica Ferries. Sans oublier le dynamisme de l'association des étudiants du D.G.I.N. (Attività Turistica In Corsica) et l'étroite collaboration avec le corps professoral de la section universitaire. Les jeunes gens, parvenus au terme de leur cursus, pourront à ce titre valoriser la Corse en l'inscrivant dans son environnement méditerranéen, ayant parcouru concrètement tout l'espace compris entre Rome et Barcelone. Nul doute que ce gage de qualité sera apprécié à sa juste valeur par les autres professionnels du tourisme.

Dans l'esprit du «Grand Tour» qui permettait autrefois l'acquisition d'une solide culture générale grâce à la découverte des grands centres culturels européens et méditerranéens, ils ont, d'autre part, poursuivi leur formation par l'étude *in situ* des cités de Pise, Lucques et Gênes, ces républiques urbaines qui ont tant pesé sur l'histoire insulaire. Ainsi l'Université de Corse remplit-elle pleinement son rôle de centre de formation et d'innovation en apportant une qualification de grande qualité aux guides nationaux tout en développant l'image d'une Corse ouverte et dynamique, avec une participation active aux grands courants de civilisation de l'espace méditerranéen.



FOCUS

La formation de Guide Interprète National est très riche en enseignements. Il s'agit d'une formation qui nécessite des sorties sur le terrain en Corse et ailleurs pour illustrer au mieux ses champs de compétences. L'Université de Corse permet au Diplôme de Guide Interprète National ces sorties par la location d'un car avec lequel les futurs guides vont au contact de toutes les régions de Corse. L'association des étudiants inscrits auprès de la section, symboliquement nommée Attività Turistica In Corsica, a récolté des fonds pour leurs différents voyages, notamment une subvention du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU). La formation a pu également bénéficier d'une remise sur le trajet en bateau aller et retour grâce à la collaboration du directeur de la Corsica Ferries, Pierre Mattei, que les étudiants et leur responsable Jean Castela remercient d'ailleurs chaleureusement.

ÉCHOS DU CAMPUS

UNIVERSITÉ CITOYENNE « IDENTITÉS CULTURELLES ET POLITIQUES

Le citoyen face à la diversité », les 8 et 9 juillet à Corte

Les 8 et 9 juillet prochains, l'Université de Corse organisera l'Université citoyenne «*Identités culturelles et politiques : Le citoyen face à la diversité*». Un événement qui se tiendra sur le campus cortenais en partenariat avec l'Université du Québec à Montréal (www.uqam.ca), UQAM.

Deux jours durant, des travaux éclairés par des expériences québécoises, catalanes, sardes et corses offriront aux participants de tous horizons la possibilité de débattre et d'échanger autour de questions fondamentales comme l'expression des identités, la problématique des droits individuels et collectifs, la forme des institutions juridiques et sociales qui y sont reliées. Une large place sera ainsi faite à la notion de «*reconnaissance*» afin de formuler des propositions innovantes face à la crise identitaire et aux risques d'aliénation politique qui pèsent sur les citoyens.

Placée sous la direction scientifique des Professeurs Alain-G. Gagnon (UQAM) et de Jacques Thiers (Université de Corse), cette manifestation perpétue la dynamique de l'Université citoyenne, inaugurée en 2003 à l'Université de Corse.

RENDEZ-VOUS : Amphithéâtre Jean Nicoli, Faculté des Sciences et Techniques, Campus Grimaldi, Corte.

Renseignements : +33 (0)4.95.45.06.62.

Demandes de pré-inscription en ligne

Les demandes de pré-inscription auprès de l'Université de Corse doivent être saisies sur Internet à la page : <http://inscription.univ-corse.fr/>

Pour les métiers de l'enseignement : titulaires d'une licence, d'un master 1 ou d'un master 2, des modalités d'inscriptions spécifiques à chaque profil sont également proposées en ligne.

Renseignements : SCU10-IP : +33 (0)4.95.45.00.01./Courriel : sio@univ-corse.fr

11

“VOICE-OFF”

EUURL au capital de 1000 euros
Résidence Les Moulins Blancs
Bât. A - 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé, en date du 11 juin 2009, Résidence Les Moulins Blancs Bât.A, 20090 Ajaccio, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : EUURL
Dénomination : “VOICE-OFF”
Capital : 1000 euros
Siège : Résidence Les Moulins Blancs, Bât. A, 20090 Ajaccio
Objet : La création graphique, et/ou la production et/ou la représentation commerciale et/ou la vente aux professionnels et/ou aux particuliers y compris vente par correspondance et/ou par internet dans tous types de matériaux de prêt à porter et accessoires. Vente de biens et de services complémentaires à la vente de l'activité principale
Gérant : Monsieur Rotoloni David, né le 19 mars 1979 à Ajaccio (2A), demeurant, Imm. Le Kellermann I, Avenue Maréchal Lyautey, 20090 Ajaccio
Durée : 99 ans
Immatriculation : RCS Ajaccio

06

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seings privés en date à Ile-Rousse du 17 juin 2009, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : TRANSMEDITERRANEE SHIPPING AND TRAVEL
Siège : Le Challenger, Avenue Joseph Calizi, 20220 Ile-Rousse
Objet : Agence de voyages, consistant en l'organisation et vente de voyages et séjours, accoage, manutention, relevage et location de matériel, toutes opérations de manutention terrestre, maritime ou fluviale, toutes opérations de camionnage, stockage, emballage, groupage, lamanage en mer et à terre de tous navires armateur, consignation, affrètement maritime et aérien, représentation maritime et aérienne, de courtage et de commission de transit, de douane et d'avitaillement, commissionnaire de transport de marchandises, prises de participations et d'intérêts dans tous groupements, sociétés et entreprises industrielles, commerciales, financières et immobilières, françaises ou étrangères, créées ou à créer, par tous moyens, notamment par voie d'apport, souscription ou achat de titres, de fusion ou de groupe, gestion de ses participations financières et de tous intérêts dans toutes sociétés, direction, gestion, contrôle et coordination de ses filiales et participations
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : Mille (1.000,00) euros
Gérance : Monsieur Jean Baptiste Pietri, demeurant, rue de Bandol à l'Ile-Rousse (20220), de nationalité française ; Monsieur Roger Pietri, demeurant, Avenue Paul Doumer, à l'Ile-Rousse (20220)
Immatriculation de la société : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,
Le gérant.

04

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 25 juin 2009, à Bastia, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : A.R.M. Bois
Siège : Centre Europa, Route de l'Aéroport, 20290 Lucciana
Objet : - Négocio et vente de tout matériel et matériel concernant l'habitat.
- Représentation commerciale :
- de constructeurs de maisons à ossature bois ou bois massif
- pour la rénovation et l'amélioration de toutes constructions
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 3000 euros
Gérance : Tania Guermeur, demeurant Lieu-Dit Rustinchetto, 20290 Borgo
Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

15

SARL E.J.M

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2400 euros
Siège : Allée des Yuccas
Les Collines II - 20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : SARL E.J.M
Siège : Allée des Yuccas, Les Collines II, 20600 Furiani
Objet : L'objet social est : L'achat, la vente, la fabrication de tout produit alimentaires
Durée : 99 années
Capital : 2400 euros
Apports en numéraire : 2400 euros
Apports en nature :
Gérance : Est nommé gérant de la société : M. Lucchesi Jean-Michel, né le 02 avril 1975 à Bastia (Haute-Corse), (20), de nationalité française, demeurant Allée des Yuccas, Les Collines II, 20600 Furiani.
Régime matrimonial : Marié sous le régime de la séparation des biens, (régime non modifié depuis ainsi qu'il (elle) le (déclare).
Immatriculation : Au RCS de Bastia

Pour avis,

36

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : SCI "Les Jardins de Sainte Lucie de Porto-Vecchio"
Siège : Lotissement Alivettu, Quartier Tintoraghju, 20600 Furiani
Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, leur gestion et administration
Durée : 99 années
Capital : 1000 euros
Gérance : M. Frédéric René Vincenti, demeurant, Lotissement Alivettu, Quartier Tintoraghju, 20600 Furiani
Immatriculation : RCS Bastia

Pour avis,

05

Albert PELLEGRINI

Avocat à la Cour
Diplômé d'Etudes Spécialisées
Spécialiste en Droit Fiscal,
Droit Commercial, Droit des Sociétés
Port de Plaisance de Toga
Bât. A2 - 20200 Bastia

Tél : 04 95 32 05 85 - Fax : 04 95 32 13 35

VALERY PIETRUCCI

ALBERTINI
Société en Nom Collectif
Au capital de 1.000,00 euros
Siège : Gare SNCF-CFC
20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 17/06/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société en Nom Collectif
Dénomination : VALERY-PIETRUCCI-ALBERTINI
Siège : Gare SNCF-CFC, 20200 Bastia
Objet : Exploitation d'un débit de tabacs, vente de journaux, bimboleries
Durée : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 1.000,00 euros
Associés en nom : Monsieur Pierre-François Pietrucci, demeurant, Résidence Le Grand Large, Bâtiment A, 20200 Ville di Pietrabugno ;
Monsieur Antoine Joseph Louis Valery, demeurant, Marine de Giotanni, 20217 Barrettali ;
Mme Geneviève Valéry, demeurant, Marine de Giotanni, 20217 Barrettali ;
Gérance : Mme Geneviève Valéry, demeurant, Marine de Giotanni, 20217 Barrettali
Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance.

31

SCP MAMELLI

Notaires Associés
20217 Saint-Florent
Tél : 04 95 37 06 00

Suivant acte reçu par Maître Vannina Mamelli, notaire à Saint-Florent, le 23 juin 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE TAS
Forme : Société Civile Immobilière
Siège : Saint-Florent (20217), Route Sainte Catherine
Objet : L'acquisition, l'exploitation par bail, location, ou autrement de tous immeubles
Et généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu qu'elles ne portent pas atteinte au caractère civil de la société
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia
Capital : Seize Mille euros (16.000,00 euros)
Apports : Numéraire uniquement
Gérant : Mademoiselle Sofia Naji, demeurant à Marseille (13006), 59, rue Berlioz
Cession de parts : Soumises à agrément

Pour insertion, le notaire.

54

LEH

Société Civile au capital de 1000 euros
Siège : Immeuble SEDDA
RN 193 - 20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 25/06/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile
Dénomination : L E H
Siège : Immeuble SEDDA - RN 193, 20600 Bastia
Objet : La gestion d'un portefeuille, de valeurs mobilières que la société se propose d'acquérir et plus généralement la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés
Capital : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Laurent Casanova, demeurant à Bastia (20200), au 10, rue Saint-Michel, La Citadelle
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément obtenu à la majorité des trois quarts des associés
Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

La gérance,

46

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 juin 2009, il a été créé une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée (SAS)
Dénomination : CORSE VILLA BOIS
Durée : 99 ans
Siège : Lieu-dit Cavu, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio
Capital : 5000,00 euros
Objet : La société a pour objet en France et dans le monde entier
- Tous travaux immobiliers comprenant notamment la construction, l'agencement et la rénovation de tous bâtiments et ce comprenant tous les corps de métiers d'une entreprise générale et plus particulièrement la construction de bâtiments en bois et la vente de matériaux ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes et plus particulièrement l'acquisition d'une concession de marque ;
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
Président : Monsieur Benjamin Salmeron, demeurant, Lieu-dit Cavu, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio
Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément des associés
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio

Pour avis, le Président.

32

B. LEONELLI

Avocat
40, Bd Paoli - 20200 Bastia
Tél : 04 95 31 69 67
Fax : 04 95 32 79 15

**CESSION
DE DROIT AU BAIL**

Suivant acte SSP en date du 22 juin 2009, enregistré à Bastia le 23 juin 2009, bordereau n°2009/694, case n°28, la Société "M.G.P", immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro B/507 907 277, dont le siège social est Rond-Point de Ceppe, (20620) Biguglia, a cédé à la société "A.C.T.A", dont le siège social est à Bastia (20200), Chemin de l'Usine à Gaz, Quartier Réciello, (RCS Bastia N°342 163 987) le droit au bail des locaux sis à Casatorra, (20620) Biguglia, moyennant le prix de 50.000,00 euros.

La prise en jouissance a été fixée au 22 juin 2009.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales auprès de Me B. Leonelli, Avocat, demeurant, à Bastia (20200), 40, Bd Paoli, où il a été fait à cette fin, élection de domicile.

Pour unique insertion,

09

EXTRAIT DE JUGEMENT

Le Tribunal de Grande Instance de Bastia

Date le 22 juin 2009

Jugement arrêtant un plan de redressement

Durée du plan : 6 mois

Dénomination : La SCI LES AMANDIERS

Forme : Société Civile

RCS Bastia : 424 435 980 - **N° Gestion** : 1999 D 96

Activité : L'acquisition de tout terrain situé en Corse...

Adresse : Chez M. Mathieu Colonna, 20239 Rutali

Commissaire à l'exécution du plan : Me de Moro Giafferi, Immeuble U Boscu d'Oru, BP 75, 20289 Bastia

F/F Le Greffier,

60

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 10/05/2009, enregistré au SIE pôle enregistrement Bastia, le 18/06/2009, Bord. n°2009/672, case 10, il a été constitué une société par actions simplifiée - **Dénomination sociale** : SCARSETTI - **Capital** : 10.000 euros, divisés en 1000 actions de 10 euros, souscrites et libérées en totalité - **Siège** : Camping Dolce Vita, Ponte Bambino, 20260 Calvi - **Objet** : Exploitation de terrains de camping, mobil home, location de tout article de loisir, snack, restaurant, épicerie - **Durée** : 50 années à compter de l'immatriculation de la société au RCS - **Président** : Olivier Scarsetti, Camping Dolce Vita, Ponte Bambino, Calvi (20260) - **Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sous réserve de la déchéance encourue pour défaut de libération dans le délai prescrit des versements exigibles sur ses actions, à condition de l'inscription en compte des actions au nom du titulaire au plus tard à la date de la décision collective. Chaque action donne droit à une voix - **Agrément** : Toute cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la société après exercice du droit de préemption au profit des actionnaires de la société.

Immatriculation : Au RCS du Tribunal de Commerce de Bastia.

21

M.J.P CONSEIL

SARL au capital de 5000 euros
Porté à 13.000 euros
Siège : 44, Allée du Maquis
20166 Pietrosella
RCS Ajaccio : 483 313 862

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 1er juin 2009 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de huit mille (8000) euros, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 7 - Capital social :**Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à cinq mille euros (5000 euros)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Treize mille euros (13.000 euros)

La gérance,

17

ELBRA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5000 euros
Dirudo - 20221 Valle di Campoloro
508 545 068 RCS Bastia

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 29 mai 2009, enregistrée à SIE Pôle enregistrement Bastia, le 24 juin 2009, bord. 2009/697, case n°1, les associés ont décidé :

1°/ d'augmenter le capital social antérieurement fixé à la somme de 5000 euros divisé en 500 parts sociales de dix (10 euros) d'une somme de soixante quinze mille (75.000 euros), par création et émission de 7500 parts sociales nouvelles de dix (10) euros chacune, émises au pair, libérées en numéraire, pour porter le capital social à la somme de quatre vingt mille (80.000) euros divisé en huit mille (8000) parts sociales de 10 euros.

2°/ de prendre acte de la démission de Mme Monique Rat, de ses fonctions de cogérant à compter du 29 mai 2009
L'inscription modificative sera effectuée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour insertion,

40

Caccia Privata «U Merlu»

Société Civile d'Exploitation Agricole

SCEA «U Merlu»

Siège Sociale : 44, Impasse du Libecciu
Lot Carru Rottu - 20290 Borgo

AVIS DE CONSTITUTION

La société a pour objet :

« Achat et vente de gibiers d'élevage dans le but d'être chassé moyennant rétribution »

« Vente de journées de chasse sur terrain privé et équipé pour toutes les situations de chasse »

« Mise à disposition d'un terrain privé, moyennant rétribution, ayant pour but la chasse de gibier sédentaire et local »

Durée de la société : 20 ans

Capital : 150 euros

Gérants/Associés :

- M David GAMBINI né le 05 septembre 1976 à Bastia (Haute-Corse), domicilié 44, Impasse du Libecciu Lot Carru Rottu 20290 Borgo

- M Eric LOMBARD né le 04 mai 1976 à Marseille (Bouche du Rhône), domicilié 7, rue Saint Joseph, 20200 Bastia

- M Dominique GAMBINI né le 25 décembre 1955 à Corte (Haute-Corse), domicilié, 32, Impasse Athéa, Lot Mormorana, 20290 Borgo

RCS : Bastia

M. David GAMBINI

M. Eric LOMBARD

M. Dominique GAMBINI.

19

Maître Marthe POGGI, Notaire, agissant en qualité de membre de la Société

**«Maître Marthe POGGI,
Notaire associé»,**

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à Bastia (Haute Corse),
39 Boulevard Paoli.

Suivant Acte de Me Marthe POGGI, notaire à BASTIA, en date du 19 juin 2009, enregistré à la Recette des Impôts de BASTIA, le 23/06/2009, Bordereau n°2009/696 case n°1

CONTENANT CESSION DE FONDS DE COMMERCE : Par la société dénommée SOCIETE DES PETROLES SHELL, SAS au capital de 640.401.744,00 EUR, dont le siège est à COLOMBES (92700), Porte de la Défense, 307 rue d'Estienne d'Orves, identifiée au SIREN sous le n°780 130 175 et immatriculée au RCS de NANTERRE.

Au profit de : La société dénommée STATION SERVICE CAMPOMETA, SARL, au capital de 8.000,00 EUR, dont le siège est à FURIANI (20600), Route Nationale 193, identifiée au SIREN sous le n° 498 194 539 et immatriculée au RCS de BASTIA.

D'UN FONDS DE COMMERCE DE DISTRIBUTION DE PRODUITS PETROLIERS ET ASSIMILES, situé et exploité à FURIANI (20600), R.N. 193, actuellement sous l'enseigne « SHELL »

Prix : QUATRE VINGT TROIS MILLE EUROS (83.000,00 EUR)

Exploité à : FURIANI (20600), sur terrain, cadastré section B, n° 1725, lieudit «Arsillon», pour une superficie de 36a

Entrée en jouissance le 19 juin 2009.

Oppositions chez le notaire dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour Insertion,
Le Notaire.

28

**VINS D'APPELATION
CORSE**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège : Résidence Erbajolo
RN 193 - 20600 Bastia
Bastia : B 305 233 678

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2006, enregistré à Bastia, B° n°2009/703, case n°5, il résulte que : La durée de la société a été prorogée de 50 années soit jusqu'au 7 janvier 2056. En conséquence l'article 5 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

30 ans du 08 janvier 1976 jusqu'au 7 janvier 2006

*** Nouvelle mention :**

50 ans, du 08 janvier 2006 jusqu'au 7 janvier 2056.

Mention sera faite au RCS : Bastia Cedex (Haute-Corse)

Pour avis,

22

CÔTE SUD PAYSAGISME

SARL au capital de 1000 euros
Siège : Maison près de l'Aqueduc
20167 Mezzavia
RCS Ajaccio : 499 954 998

Aux termes d'une décision en date du 01/06/2009, l'associé unique a nommé Monsieur Bernard, Alexandre Leger, demeurant Hameau de Zalla, 20167 Sarrola-Carpolino, en qualité de gérant pour une durée venant à expiration illimitée, en remplacement de Mme Jeanne Colonna, démissionnaire.

Pour avis,
La gérance.

27

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 24 juin 2009, enregistré à Bastia le 26/06/2009, B° n°2009/703, case n°11, est constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Particulière

Dénomination : MV INVESTISSEMENTS

Siège : Lieu-dit U Corsu, Village de Furiani, 20600 Furiani

Objet : Les études et les conseils concernant toutes opérations commerciales, immobilières ou financières, ainsi que les investissements mobiliers et immobiliers, se rapportant au commerce de gros, demi-gros, détail sous toutes ses formes ;

- Les activités destinées à promouvoir à initier, et à exécuter, la réalisation de telles opérations dans les domaines, administratifs techniques, financiers ou juridiques, ainsi qu'à l'exploitation de ces opérations ;

- La propriété, l'exploitation et la gestion de tous brevets, licences de brevets et de toutes marques de fabrique ;

- La prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés ou entreprises industrielles, commerciales, financières et immobilières par voie de création de sociétés ou d'entreprises nouvelles, françaises ou étrangères, d'apports, de souscriptions, d'achat de titres, de droits sociaux, fusions, sociétés en participation, syndicats de garantie ou autrement ; La gestion de ces intérêts et participations ; Toutes opérations financières quelconques.

- Plus généralement la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus décrit, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société

Durée : 99 années

Capital : 60.000 euros

Apports en numéraire : 60.000 euros

Gérance : Monsieur Malpelli Vincent, demeurant, Lieu-dit U Corsu, Furiani, Village, 20600 Furiani

Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant

Immatriculation : Au RCS Bastia Cedex (Haute-Corse)

Pour avis,

01

RESILIATION**DE LOCATION GERANCE**

Suivant acte sous seing privé reçu en date du 19 juin 2009 enregistré à la Recette des Impôts de BASTIA, le 23 juin 2009, Bordereau n°2009/694 case n°30, contenant :

RESILIATION DE LA LOCATION GERANCE.

Intervenue suivant un acte sous seing privé en date à BASTIA du 31 mai 2007. Entre la société dénommée SOCIETE DES PETROLES SHELL, société par actions simplifiée au capital de 640.401.744,00 euros, dont le siège est à COLOMBES (92700), Porte de la Défense, 307 rue d'Estienne d'Orves, identifiée au SIREN sous le numéro 780 130 175 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE.

ET La société dénommée STATION SERVICE CAMPOMETA, société à responsabilité limitée, au capital de 8.000,00 euros, dont le siège est à FURIANI (20600), RN 193, identifiée au SIREN sous le numéro 498 194 539 et immatriculée au RCS de BASTIA.

D'UN FONDS DE COMMERCE DE DISTRIBUTION DE PRODUITS PETROLIERS ET ASSIMILES, situé et exploité à FURIANI (20600), Route Nationale 193, actuellement sous l'enseigne «SHELL».

10

Maître Jean-Yves GRIMALDI,
notaire soussigné, associé d'une
Société Civile Professionnelle dénommée
"Antoine GRIMALDI
et Jean-Yves GRIMALDI",
titulaire d'un Office Notarial ayant
son siège à Bastia (Haute-Corse),
2, rue Chanoine Colombani

Suivant acte reçu par Maître Jean-Yves Grimaldi, notaire à Bastia, le 19/06/2009, enregistré au service des impôts de Bastia, le 24 juin 2009, bordereau n°2009/698, case 1, contenant :
CSSION DE FONDS DE COMMERCE :
Par : La société dénommée "QUICK WASH FURIANI", Société à Responsabilité Limitée au capital de 7500 euros, dont le siège social est à Furiani, 20600, Route Impériale, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 444 864 151.

Au profit de : La Société dénommée "RACINE CARRÉE", Société à Responsabilité Limitée, au capital de 500 euros, dont le siège social est à Furiani, 20600, Lieu-dit Tintorajo, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 511 492 845.

D'un fonds de commerce de :
Un fonds de commerce ayant l'activité artisanale de Salon de Coiffure Mixte, sis et exploité à Furiani (Haute-Corse), sous l'enseigne "ALLURE COIFFURE", identifié sous le numéro SIREN 444 864 151 et immatriculé au RCS de Bastia, et N° Siret 444 864 151 00014.

Moyennant le prix de : Soixante trois mille euros (63.000 euros)

Entrée en jouissance : 8 juin 2009
Les oppositions seront reçues à l'étude de Maître Jean Yves Grimaldi, notaire à Bastia, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales (BODACC).

Pour unique insertion,
Le Notaire.

02

SCI KAPAMAR

Société Civile Immobilière
Au capital de 1372,04 euros
Siège : (20200) Ville di Pietrabugno
RCS Bastia : N°D 339 909 566

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 juin 2009, enregistré à Bastia le 19 juin 2009, bordereau n°2009/678, case n°5, il a été décidé de nommer Mme Isabelle Simonpieri, demeurant, à Résidence Les Collines, 9, Allée des Fauvettes, (20620) Biguglia, gérante de la société, à compter du 16 juin 2009, en remplacement de Monsieur Walid Khatib, gérant démissionnaire, à la même date et de modifier en conséquence l'article 17 des statuts.

Pour avis,
Le gérant.

16

CORSEUS HELICOPTERES

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 88.000 euros
Siège : Cauro (Corse du Sud)
St Jean de Pisciatello
RCS Ajaccio : B 437 796 790

Suivant délibération en date du 24 juin 2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés a désigné en qualité de gérant pour une durée illimitée, à dater dudit jour, Monsieur Mathieu Taglia, demeurant, au 24, rue Del Pellegrino, 20090 Ajaccio, en remplacement de Monsieur Joseph Villeneuve, démissionnaire.

41

PIANU ROSSU

Société Civile Immobilière
Au capital de 4 000 Euros
Siège social : Chez Mme PIETRI EPX CESARI
Pasquine - PIANO ROSSO
20143 FOZZANO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à FOZZANO du 20 JUIN 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : PIANU ROSSU,

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Siège social : Chez Mme PIETRI EPX CESARI Pasquine, Piano Rosso - 20143 FOZZANO

Objet social : L'acquisition, l'administration, et la gestion par location ou autrement de tout bien immobilier et de tout produit s'y rattachant,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 4000 Euros,

Gérance : Monsieur Jean ETTORI, demeurant Pianu Rossu, 20143 FOZZANO

Immatriculation de la Société : Au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

La Gérance,

55

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16/06/2009, enregistré à Ajaccio le 25/06/2009, bord. 2009/394, case 3, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI LES CANDILELLI

Siège : Lotissement I Candilelli, n°34, 20166 Porticcio

Objet : Acquisition de tout immeuble bâti ou non bâti administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Transmission des parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, conjoints, ascendants et descendants. Elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société, qu'avec le consentement de la majorité des trois quarts des associés.

Gérance : Mademoiselle Tavella Hélène, domiciliée, Lotissement I Candilelli, n°34, 20166 Porticcio, a été nommée gérante sans limitation de durée.

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La gérante.

58

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sartène (2A), du 20 juin 2009, enregistré à la recette des impôts de Sartène le 24/06/2009, bordereau n°2009/222, case n°1, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ALTU PRATU

Siège : Route de Granace, 20100 Sartène

Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio

Objet : La société a pour objet : L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités et spécialement l'exploitation d'un domaine agricole connu sous l'appellation de "Clos Colonna", et situé sur la commune de Sartène (Corse du Sud).

La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation.

Et plus spécialement la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation.

Et généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet sus-mentionné.

Capital : 500 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire

Gérance : A été nommé gérant de la société sans limitation de durée : Monsieur Lucchini Emmanuel, agriculteur, demeurant Ranch de Margu, 20100 Sartène

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Pour avis,
La gérance.

18

Par une décision unanime du 1er avril 2009, les associés de la Société Civile Immobilière "ISHESUMI", SCI au capital de 400 euros, dont le siège social est à Porto-Vecchio (20137), 33, Lotissement de Fossi, (492 350 889) RCS Ajaccio, ont décidé de nommer en qualité de nouveau gérant, Mme Suzanne Jurado, demeurant à Porto-Vecchio, (20137), 33, Lotissement de Fossi, pour une durée illimitée, à compter rétroactivement du 23 octobre 2008, en remplacement de Monsieur Isidore Jurado, décédé. Mention sera faite au RCS Ajaccio.

59

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Sartène (2A), du 20 juin 2009, enregistré à la recette des impôts de Sartène le 24/06/2009, bordereau n°2009/222, case n°2, il a été constitué un Groupement Foncier Agricole (G.F.A), Société Civile Particulière, régi par les articles L.322-1 et suivants du Code Rural et 1832 et suivants du Code Civil, présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CLOS PRATI-LECCIA

Siège : Route de Granace, 20100 Sartène

Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio

Objet : Le groupement a pour objet : La propriété, la jouissance et l'administration d'immeubles et droits immobiliers à destination agricole dont il deviendra propriétaire aux fins de création d'une ou plusieurs exploitations agricoles et, plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne soient le prolongement et à condition qu'elles ne modifient pas son caractère civil et soient conformes à la législation régissant les groupements fonciers agricoles.

Le groupement ne peut procéder à l'exploitation en faire-valoir direct des biens constituant son patrimoine ; ceux-ci doivent être donnés à bail à long terme dans les conditions prévues aux articles L.416-1 et suivants du Code Rural.

Capital : 500 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire

Gérance : A été nommé gérant de la société sans limitation de durée : Monsieur Lucchini Emmanuel, agriculteur, demeurant Ranch de Margu, 20100 Sartène

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Pour avis,
La gérance.

35

LE COCHON D'OR

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège : Ferinale
20218 Pietralba
RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2009, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de fabrication, vente en gros et au détail de charcuterie corse, ainsi que l'achat et la vente de tous produits corse et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

La gérance,

INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

INFOGREFFE

PAR INTERNET
www.infogrefe.fr

L'information légale
sur les entreprises

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL 3617 infogrefe
0.99€ + 0.89€ TTC/mn

PAR TÉLÉPHONE 0 899 70 22 22
1.349€ TTC/appel + 0.337€ TTC/mn

MARCHÉ DE SERVICES

Nom et adresse officiels de l'organisateur acheteur :

Département de la Haute Corse
 Hôtel du Département
 Rond point du Maréchal Leclerc
 20405 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.55.57.79 - Fax : 049550237
 Adresse Internet : <http://www.haute-corse.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Objet du marché : Prestations de réservation et d'émission de titres de transports ferroviaires ou aériens, de réservation d'hôtels et location de véhicules courte durée dans le cadre des déplacements professionnels des personnels du Département de la Haute-Corse.

Catégorie de marché de service : 27

Lieu de livraison : Bastia - Haute-Corse.

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Caractéristiques principales :

Marché à bon de commande en application de l'article 77 du CMP.

Minimum : 40000 euros HT / **Maximum** : 160000 euros HT sur la durée du marché.

Prestations de réservation et d'émission de titres de transports ferroviaires ou aériens, de réservation d'hôtels et location de véhicules courte durée dans le cadre des déplacements professionnels des personnels du Département de la Haute-Corse mentionnés au CCP.

Des variantes seront-elles prises en compte : non.

Durée du marché : 24 mois à compter de la notification du marché. Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : fonds propres du Département. Paiement à 40 jours par virement administratif.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français. Unité monétaire utilisée, l'euro.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

- DC 4 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics) ;

- DC 5 (Déclaration du candidat, disponible à l'adresse suivante :

<http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics).

Documents à produire dans tous les cas au stade de l'attribution du marché :
 - Pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail ;
 - DC 7 ou documents équivalents en cas de candidat étranger (Etat annuel des certificats reçus, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics).

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- délai d'exécution : 50% ;
- valeur technique : 30% ;

- prix : 20%.

Type de procédure : procédure allégée article 30

Délai minimum de validité des offres : 120 jours

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 01DGS2009.

Renseignements complémentaires : le dossier de consultation est téléchargeable sur le site internet de la collectivité <http://www.haute-corse.fr> Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier les offres.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

La prestation est réservée à une profession particulière.

Référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

les prestations du présent marché sont réservées à une profession réglementée : l'agent de voyages se définit comme toute personne, physique ou morale, qui se livre ou apporte son concours aux opérations consistant en l'organisation ou la vente :
 - de voyages ou de séjours individuels ou collectifs ; de services pouvant être fournis à l'occasion de voyages ou de séjours tels que la délivrance de titres de transport, la réservation de chambres d'hôtel, etc ; de services liés à l'accueil touristique (exemples : organisation de visites de musées ou de monuments historiques) ; de forfaits touristiques, se définissant comme la prestation résultant d'au moins deux opérations juridiques (transport et logement ou autre service touristique non accessoire) dépassant 24 heures ou incluant une nuitée, et vendue ou offerte à la vente à un prix tout compris. Les références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables sont les suivantes : Décret no94-490 du 15 juin 1994.

Les offres sont remises sous pli fermé portant la mention "Mapa billetterie - ne pas ouvrir", sur place contre récépissé ou par courrier en recommandé avec avis de réception. Il n'est pas prévu de remise électronique.

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés :

Département de la Haute-Corse
 Direction des Affaires Générales
 Correspondant : Service Juridique et Commande Publique
 Rond Point du Maréchal Leclerc
 20405 Bastia Cedex 9
 Tél : 04-95-55-57-07 - Télécopieur : 04-95-55-02-62
 courriel : mtanguy@cg2b.fr.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Département de la Haute-Corse
 Direction Générale des Services
 Correspondant : Secrétariat du DGS
 Rond Point du Maréchal Leclerc
 20405 Bastia Cedex 9
 Tél : 04-95-55-56-21, courriel : fmaestracci@cg2b.fr

Date limite de remise des offres : 17 juillet 2009 à 16 heures

Date d'envoi à la publication : 26 juin 2009 à 16 heures

Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,
 Thierry GAMBIA-MARTINI

47

Maître Marthe POGGI, Notaire, agissant en qualité de membre de la Société

«Maître Marthe POGGI, Notaire associé»,

Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial, dont le siège social est à Bastia (Haute-Corse), 39, Boulevard Paoli

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marthe Poggi, notaire à Bastia (Haute-Corse), le 12 juin 2009, publié au bureau des hypothèques de Bastia (Haute-Corse), le 18 juin 2009, volume 2009 P, numéro 4643, les associés de la "SCI PANICALE", au capital de cent soixante trois mille cinq cents euros (163.500,00 euros), dont le siège social est à Bastia (Haute-Corse), Résidence "Plein Soleil", 20600, RCS Bastia N°491 540 530, ont décidé l'augmentation du capital social par voie d'apport en nature d'un immeuble consistant en un appartement (lot n°99), sis sur la commune de Bastia (Haute-Corse), Résidence "Plein Soleil", cadastré section BE, numéro 11.

Par conséquent le capital social est désormais porté à la somme de deux cent trente-sept mille cinq cents euros (237.500,00 euros), par la création de 7400 parts d'intérêts nouvelles numérotées de 16.301 à 23.700, appartenant à Monsieur Ange Pierre Campocasso. Le siège social de la société, sa durée et ses dates d'ouverture et de clôture de son exercice demeurent inchangés.

Pour avis,
 Me Marthe POGGI,
 Notaire.

«INFORMATEUR CORSE NOUVELLE»

TEL : 04 95 32 04 40
FAX : 04 95 32 02 38

52

2SD

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 10.000 Euros
 Siège social : Cytis Mlle Pauline FRANCHI
 20125 Poggiolo (Corse)
 509 491 254 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2009, il résulte que :

- L'objet social de la société a été étendu à compter du 01/06/2009 aux activités suivantes :

"Travaux accessoires et/ou complémentaires de voirie et réseaux divers, poteaux, clôtures, bancs et tous travaux d'aires de jeux".

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis, Le représentant légal.

49

SAS NEOTEC INFORMATIQUE

Au capital de 1000,00 euros
 90, Boulevard Bailie - 13005 Marseille
 511648057 RCS Marseille

Aux termes d'une AGE du 29/06/2009, il a été décidé de transférer le siège social du 90 Boulevard Bailie, 13005 Marseille, au, **13, Cours Général de Gaulle, 20100 Sartène**, à compter du 01/07/2009, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du TGI d'Ajaccio. La société dont le Président est M. Frédéric Moutte, demeurant 2, Impasse Clément Ader 1, 83136 Gareoult, a été constituée pour 99 années à compter du 09 avril 2009.

La gérance.

20

A. MISSICELLA

SARL au capital de 7623 euros
 Siret : 411 004 104 00013
 "Les Mimosas" - 20118 Sagone

LOCATION GERANCE RECTIFICATION AVENANT 01

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du Vingt avril 2009, la SARL A. MISSICELLA, a donné en location-gérance à la SARL en formation "SARL SGC", un fonds de commerce de : Restauration, glacier, snack, débit de boissons non alcoolisées, café, sis et exploité au n°76, rue Fesch, à Ajaccio (2A).

Par acte sous seing privé en date du vingt juin 2009, le contrat de location-gérance porte sur une activité de : Restauration, glacier, snack, débit de boissons non alcoolisées.

Pour insertion unique,

48

L'ART VEGETAL

SARL au capital de 8000 euros
 Siège : Tour Europa - 132
 94532 Thiais Cedex
 RCS : 495 341 653 Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Par une délibération en date du 08/06/2009, l'assemblée générale extraordinaire des associés a décidé :

- de transférer le siège social de la Société de Résidence Pancrazi, Bât. G, Angiolasca, 20290 Monte, à **Tour Europa, 132 - 94532 Thiais Cedex** à compter du 1er avril 2009.
 * de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le représentant légal.

53

Maître Jean-Yves GRIMALDI, Notaire soussigné, associé d'une Société Civile Professionnelle dénommée

«Antoine GRIMALDI et Jean-Yves GRIMALDI»,

Titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à Bastia (Haute-Corse), 2, rue Chanoine Colombani

Acte de Me Jean-Yves Grimaldi, notaire à Bastia, en date du 11/06/2009, enregistré au service des impôts de Bastia, le 15/06/2009, bordereau n°2009/660, case n°2, contenant :

LOCATION GERANCE :

Par : La Société dénommée "ZENITH", Société à Responsabilité Limitée au capital de 7500,00 euros, ayant son siège social à San Martino di Lota (Haute-Corse), Licciola, 4, Allée des Bougainvilliers, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 452 205 941.

Au profit de : Monsieur Félix Lucien Agostini, divorcé de Mme Hélène Sabio, demeurant à Valle di Campoloro, (20221), E Casellace. Né à Valle di Campoloro (20221), le 18 janvier 1952.

D'un fonds de commerce de débit de boissons 4ème catégorie connu sous l'enseigne "CAFE DES PLATANES", sis et exploité à Cervione (20221), La Traverse, et la licence IV délivrée par l'administration fiscale sous le n°27904.

Pour une durée d'un an à compter du 11 juin 2009, renouvelable ensuite d'année en année, par tacite reconduction sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur, ne devant en aucun cas être inquiété, ni recherché à ce sujet.

Pour unique publication, Le Notaire.

ARRÊTE N°2009-134-3 DU 14 MAI 2009

PORTANT APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE DE VEZZANI

Le Préfet,

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.124-1 à L.124-4, R.124-1 à R.124-8 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de **VEZZANI** du 31 mars 2007 décidant l'élaboration d'une carte communale ;

Vu le projet de carte communale élaboré par la commune de **VEZZANI** ;

Vu les arrêtés du Maire de Vezzani, des 10 septembre 2008 et 6 octobre 2008, prescrivant la mise à l'enquête publique du projet de carte communale ;

Vu le rapport et l'avis du Commissaire Enquêteur du 10 décembre 2008,

Vu la délibération du Conseil Municipal de **VEZZANI**, du 21 février 2009 approuvant la carte communale ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture.

ARRÊTE :

Article 1 : La carte communale de la commune de **VEZZANI** est approuvée, conformément aux plans aux 1/10.000^e et 1/4.000^e ci-annexés.

Article 2 : Le présent arrêté ainsi que la délibération du Conseil Municipal du 21 février 2009 seront affichés en Mairie pendant un mois

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Maire de **VEZZANI**, et le Directeur de l'Equipement et de l'Agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour copie conforme
à l'original,
Le Chef du Bureau
Nicole MILLELIRI.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture,
Jean-Marc MAGDA

Le dossier peut être consulté en Mairie de **VEZZANI**, ou à la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture - Service Aménagement Habitat - 8, Bd Benoîte Danesi - 20411 Bastia Cedex 9.

COMMUNE DE CENTURI

APPROBATION DU PLU

Le PLU de la Commune a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 15 juin 2009.

Les plans et le règlement sont à la disposition du public en Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

COMMUNE DE RAPALE

AVIS DE MISE A L'ENQUÊTE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

2ème parution

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur Le Maire de **RAPALE**, en date du 5 juin 2009, le zonage d'assainissement sera soumis à l'enquête publique durant 1 mois du 2 juillet 2009 au 31 juillet 2009, inclus.

Monsieur Pierre LAVAL, demeurant : Le Magellan, Bâtiment B, Pietranera, 20200 San Martino di Lota, assumera les fonctions de Commissaire-Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

* Un dossier sera déposé à la **Mairie de RAPALE**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire-Enquêteur - Mairie de **RAPALE** (20246), lequel les annexera au registre.

* Une permanence sera assurée par le Commissaire-Enquêteur à la Mairie de **RAPALE** le :

Jeudi 2 juillet 2009 de 9h00 à 12h00

Jeudi 16 juillet 2009 de 9h00 à 12h00

Vendredi 31 juillet 2009 de 9h00 à 12h00

- Afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

COMMUNE DE CALENZANA

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

AMENAGEMENT DE LA RD 151A

(PROJET POURSUIVI PAR LE CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-CORSE)

2ème insertion,

Durée des enquêtes : (Arrêté préfectoral n°2009-131-9 du 11 mai 2009)

Pendant 17 jours consécutifs soit du lundi 29 juin au mercredi 15 juillet 2009 inclus, se dérouleront sur la commune de **CALENZANA**.

- Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la RD 151A, entre les PK 0,00 et 1,630.

- Une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les parcelles à acquérir pour la réalisation de ce projet, et d'établir l'identité de leurs propriétaires.

Siège des enquêtes et lieu de dépôt des dossiers :

* Mairie de **CALENZANA**

Permanences du Commissaire-Enquêteur :

Monsieur Bernard LORENZI

Demeurant 1, Bd Giraud - 20200 Bastia

Sera présent pour recevoir les observations du public en Mairie de **CALENZANA**, selon les modalités suivantes :

- Lundi 29 juin 2009 de 13h30 à 17h00

- Vendredi 10 juillet 2009 de 13h30 à 17h00

- Mercredi 15 juillet 2009 de 13h30 à 17h00

A l'expiration des enquêtes, les dossiers seront transmis dans le délai d'un mois au Préfet de la Haute-Corse.

Copie des conclusions du Commissaire Enquêteur sera déposée en Mairie de **CALENZANA**, ainsi qu'à la Préfecture de la Haute-Corse (Direction des Politiques de l'Etat du Développement Durable - Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement), où toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication).

COMMUNE DE QUERCITELLO

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme qui passe le marché :

Maître d'ouvrage : Commune de **QUERCITELLO**

Adresse : Mairie de Quercitello - 20237 La Porta

Tél : 04 95 39 22 75 - Fax : 04 95 30 59 95

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de la commune de **QUERCITELLO**

2. Procédure de passation : Procédure adaptée, article 28 du CMP

3. Objet de la consultation : Réhabilitation et mise aux normes de la Salle des Fêtes du Col de Prato

4. Décomposition en lots :

Lot n°1 : Gros oeuvre - Maçonnerie - Carrelage - Peinture - Etanchéité

Lot n°2 : Menuiseries extérieures et intérieures

Lot n°3 : Electricité - Chauffage - Courant faible

Lot n°4 : Plomberie - Production d'eau chaude - VMC

5. Renseignements techniques :

Mme PINET-CARLOTTI - Architecte DPLG

5, Place Porette - 20250 Corte - Tél : 04 95 46 02 63

6. Dossier de consultation des entreprises :

Les dossiers de consultation seront remis par la Mairie.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Secrétariat Général au 04 95 39 22 75

7. Dates limites de réception des offres : Jeudi 23 juillet 2009 à 12 heures

8. Délai minimum de validité des offres : 90 jours après la date limite de réception des offres

9. Critères de sélection et jugement des offres :

Situation juridique et références fournies pour prestations similaires, garanties fiscales et sociales

10. Jugements des offres :

- Prix des prestations : 60%

- Valeur technique de l'offre : 40%

11. Date prévisionnelle de commencement des travaux :

* Septembre 2009

12. Délai d'exécution des travaux : 4 mois

13. Envoi des candidatures : Les candidatures seront transmises par courrier avec accusé de réception ou remises contre récépissé à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de **QUERCITELLO**

Candidature pour la réhabilitation et la mise aux normes de la Salle des Fêtes
du Col de PRATO

Mairie de **QUERCITELLO** - 20237 La Porta

14. Date d'envoi du présent avis à la publication : Lundi 29 juin 2009

Notre Site : www.corse-information.info

ENTREE EN VIGUEUR DE LOCATION-GÉRANCE

Par acte sous seing privé en date du 14 juin 2009, enregistrée à Ajaccio le 30 juin 2009, la SARL GROUPE CPI, au capital de 43295,32 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 408 953 107, s'est vue confier par contrat de gérance libre la location-gérance du fonds de commerce "U SEGNU / CREATION PHOTO INDUSTRIE", appartenant à Mme Casini Renée, loueur, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 341 160 570.

La SARL Groupe CPI, exploitera ledit fonds à compter du 21 juin 2009 jusqu'au 30 septembre 2011, puis pour la suite par renouvellement d'année en année par tacite reconduction sauf dénonciation.

Pour insertion unique,
SARL Groupe CPI, Le gérant.

AVIS DE LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 14 juin 2009, enregistrée à Ajaccio le 30 juin 2009, Mme Casini Renée, loueur, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 341 160 570, a donné à bail à titre de location gérance libre à la SARL Groupe CPI, au capital de 43295,32 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 408 953 107, le fonds de commerce sous l'enseigne "U SEGNU / CREATION PHOTO INDUSTRIE" exploité à Ajaccio.

Cette location gérance libre est établie du 21 juin 2009 jusqu'au 30 septembre 2011. Pour la suite elle sera renouvelée d'année en année par tacite reconduction sauf dénonciation à la fin de chaque période selon les modalités contractuelles.

En vertu de ce contrat de gérance libre, la SARL Groupe CPI, au capital de 43295,32 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 408 953 107, exploitera le fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité. Mme Casini Renée ne sera tenue d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire.

Pour unique insertion,
Le Bailleur : Casini Renée.

CHELONIENS DIFFUSION

SARL au capital de 500.000 euros
Porté à 550.000 euros
Siège : RN 193 - Km 21
Tavaco - 20167 Mezzavia
RCS Ajaccio : 421526641

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 01/06/2009, a décidé et réalisé une augmentation du capital social d'une somme de 50.000 euros par l'émission de 218 parts sociales nouvelles de 229,36 euros chacune, à libérer intégralement en numéraire et par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 7 - Capital social :

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000 euros)

* Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cinq cent cinquante mille euros (550.000 euros).

La gérance,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Calvi du 25 juin 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : BELLA VISTA

Siège : Calvi (Corse), Résidence Saint Philippe, Avenue Christophe Colomb

Objet : La société Civile Immobilière de gestion a pour objet :

- L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel commercial ou industriel.

- La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés.

- La prise de tous intérêts et participation dans toutes sociétés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Gérance : M. André Roger Bodin, demeurant à Calvi (Corse), Résidence Philippe

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,
Le gérant.

Robert PROVENT & Paule VILLANOVA

Notaires - 28, ter Cours Paoli - 20250 Corte

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Robert Provent, notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Mes Robert PROVENT et Paule VILLANOVA", notaires associés d'une Société Civile Professionnelle, titulaire d'un Office Notarial en la Résidence de Corte (20250), 28, ter, Cours Pascal Paoli", le 29 juin 2009, dûment enregistré à Bastia.

A été cédé par : Monsieur André Guidicelli, sans activité, époux de Mme Catherine Barazzoli, demeurant à Santa Lucia di Mercurio, (20250).

Mme Catherine Barazzoli, sans activité, épouse de Monsieur André Guidicelli, demeurant à Santa Lucia di Mercurio, (20250).

Mademoiselle Augusta Lucie Guidicelli, Collègienne, demeurant à Santa Lucia di Mercurio, (20250), célibataire.

Mademoiselle Andréa Lucienne Guidicelli, Collègienne, demeurant à Santa Lucia di Mercurio, (20250), célibataire.

A : Monsieur Augustin Jean-Claude Vienne, sans profession, demeurant à Corte (20250), Route de Saint Pancrace, Villa Austinu, célibataire.

Mademoiselle Anaïs Caroline Justine Aurélie Riolacci, demeurant à Pietralba (20218), célibataire.

Un fonds de commerce de sandwicherie exploité à Corte (20250), 5, Rampe Sainte Croix, lui appartenant, non connu sous un nom commercial et pour lequel le cédant est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia, sous le numéro 508 363 199.

Avec les éléments corporels et incorporels y attachés.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de sept mille euros (7.000,00 euros), s'appliquant aux éléments incorporels.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la Loi, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le Notaire.

MED-GESTION

Société par actions simplifiée

Au capital de 40 euros

Siège : Lieu-dit Alessandraccio
RCS Bastia sous le n°512100165

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 15 mai 2009 a :

- approuvé et accepté l'apport en nature de la société CLIO GESTION, à la Société MED GESTION de 4086 actions de la Société CORSTYRENE France, SASU au capital de 150.000 euros, RCS Bastia n°497 120 337, dont le siège est sis à Aléria, Lieu-dit Presalunga, évaluées à la somme de 1374 euros l'une, pour une valeur nominale de 15 euros, moyennant l'attribution de 561.426 actions MED GESTION, d'une valeur nominale de 10 euros chacune, à créer à titre d'augmentation de capital.

- approuvé et accepté l'évaluation et la rémunération des apports eux-mêmes au vu du rapport établi par le Cabinet CHARNY, commissaire aux apports, désigné par le Président du Tribunal de Commerce de Bastia le 23 avril 2009.

En conséquence constaté l'augmentation de capital pour porter le capital social à 5.614.204 euros.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a par la même assemblée, approuvée l'augmentation de capital en numéraire d'un montant de 4.785.796 euros, pour porter le capital social à 10.400.000 euros, dont la réalisation définitive a été constatée par décision du Président en date du 18 mai 2009.

Les articles 6 "apports" et 7 "capital social" des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,

SCP PINNA - MELGRANI CUTTOLI - VERGEOT

Notaires Associés

6, Bd Sylvestre Marcaggi - 20000 Ajaccio
Tél : 04 95 51 75 75 - Fax : 04 95 51 15 55

Suivant acte reçu par Maître Paul Cuttoli, notaire associé le 19 juin 2009, enregistré à Ajaccio, SIE le 24 juin 2009, bordereau 2009/391, case n°1.

Monsieur Guillaume Gilbert René Chana, commerçant demeurant à Ajaccio, (20000), 19, rue Conventionnel Chiappe.

A cédé à : Monsieur Dominique Pugliesi Conti, demeurant à Ajaccio (20000), 3, rue Marengo.

Un fonds de commerce de restauration exploité à Ajaccio (20000), 19, rue Conventionnel Chiappe, connu sous l'enseigne "L'ALAMBIC", pour lequel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro 442 208 211 et identifié à l'institut national de la statistique et des études économiques sous le numéro SIRET 442 208 211 00023.

Ensemble les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds, à l'exclusion de toute marchandise.

Moyennant le prix de 85.000,00 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 70.000,00 euros, au matériel pour 15.000,00 euros.

Propriété - Jouissance : Le 19 juin 2009

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'Etude de Maître Paul CUTTOLI, 6, Boulevard Sylvestre Marcaggi, 20000 Ajaccio, où domicile a été élu.

Pour unique insertion,

"INFORMATEUR CORSE NOUVELLE"

TEL : 04 95 32 04 40

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 30 juin 2009, enregistré à RDI de Bastia le 01/07/2009, B° 2009/712, case n°1, ext. 1892, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : SCI A SERENUCCIA

Siège : Rés. Hestia, Bât. E, Toga, 20200 Bastia

Objet : La société a pour objet :

- L'acquisition, notamment par voie d'apport, la gestion et l'administration de tous portefeuilles de titres, de tous meubles, immeubles ou biens immobiliers situés en France.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 100 euros

Gérance : M. Froli Antony, demeurant Rés. Hestia, Bât. E, Toga, 20200 Bastia

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,
Le gérant.

MN PRODUCTIONS

Siège : 4, Bd Danielle Casanova
20000 Ajaccio

Aux termes d'une assemblée générale en date du 22.06.2009, il a été décidé de transférer le siège social de la société du : 9, Cours Jean Nicoli, 20090 Ajaccio.

Au : 4, Bd Danielle Casanova, 20000 Ajaccio.

A compter du 22 juin 2009

Pour avis,
La gérance.

MISE EN LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Ajaccio du 24 juin 2009, la Société RELAIS MON REVE, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, au capital de 15.000 euros, dont le siège social est Lieu-dit Aspretto, RN 193, 20000 Ajaccio, immatriculée au Registre du Commerce d'Ajaccio sous le numéro B 440 461 705, a donné en location gérance à ESIGNA PLAGE SERVICE, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée dont le siège social est à Coggia (20118), Le Spugnolu - Sagone, immatriculée au Registre du Commerce d'Ajaccio sous le numéro 513 314 433, un fonds de commerce d'exploitation d'une station service, vente de produits pétroliers, de lubrifiant, de gaz conditionné, d'accessoires et d'équipements pour véhicules à moteur et bateaux, fourniture de services en matière de lavage et de petit entretien de véhicules à moteur ; vente d'articles de sport, de plage, de camping et de petit outillage ; vente de produits alimentaires et de boissons situé à Sagone (20118), Lieu-dit Esigna, sous l'enseigne RELAIS MON REVE, et pour lequel le bailleur est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le numéro B 440 461 705, pour une durée de 3 années à compter du 25 juin 2009 pour se terminer le 24 juin 2012, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction sauf dénonciation. En vertu de ce contrat la société ESIGNA PLAGE SERVICE, exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire-gérant et le fonds ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire-gérant.

Pour avis,
Le Bailleur.

ARRÊTE PRESCRIVANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE BELGODERE

Le Maire

Vu l'article R.123-11 du code de l'urbanisme ;
Vu l'article 2224-10 et suivants du code général des collectivités locales ;
Vu la loi n°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement et le décret 85-453 du 23.04.1985 pris pour son application ;
Vu l'ordonnance en date du 29 mai 2009 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de BASTIA désignant Monsieur AUSTI Marc Demeurant Résidence Orezza I Les Hauts de Toga 20200 BASTIA en qualité de Commissaire-Enquêteur.

ARRETE

ARTICLE 1

Il sera procédé à une enquête publique sur la modification du Plan d'Occupation des Sols de mars 1994.

ARTICLE 2

L'enquête se déroulera du 2 juillet 2009 au 6 août 2009.

ARTICLE 3

Monsieur AUSTI Marc, domicilié à Résidence Orezza I Les Hauts de Toga 20200 BASTIA, exerçant la profession de retraité a été désigné Commissaire Enquêteur par le Président du Tribunal Administratif.

ARTICLE 4

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillet non mobile, côté et paraphé par le Commissaire Enquêteur seront déposés à la Mairie de Belgodère pendant 31 jours consécutifs au jours et heures du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de modification et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur sur papier libre.

ARTICLE 5

Le Commissaire Enquêteur recevra à la Mairie les vendredi 3 juillet 2009 de 9 h 00 à 12 h 00, le jeudi 16 juillet 2009 de 9 h 00 à 12 h 00 et le jeudi 6 août 2009 de 14 h 00 à 17 h 00.

ARTICLE 6

A l'expiration du délai de l'enquête publique prévu à l'article 5, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au Maire de la Commune de Belgodère le dossier avec son rapport dans lequel figure ses avis motivés.

ARTICLE 7

Une copie du rapport du Commissaire Enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département et au Président du Tribunal Administratif de Bastia.

Le rapport du Commissaire Enquêteur sera tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 8

Un avis au public faisant connaître l'ouverture d'enquête sera publié 15 jours avant au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit jours de l'enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux paraissant dans le département.

Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Fait à Belgodère, Le 12 juin 2009
Le Maire, Lionel MORTINI.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous SSP en date du 31 mai 2009 à Bastia, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : P.A.D.I

Forme : Société Civile Immobilière

Siège : Borgo, Haute-Corse, Lieu-dit "Strada Vecchia"

Objet : Acquisition, d'un terrain à bâtir pour édification d'un immeuble à usage de bureau commercial, la vente et/ou la location en totalité et/ou par fraction dudit immeuble. Toutes opérations financières, immobilières ou mobilières de caractère purement civil se rattachant à l'objet social

Durée de la société : 99 années à compter de la date d'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 1000 euros

Gérance : M. Vallicioni Didier, demeurant San Martino di Lota, Bastia, Haute-Corse, né le 19 août 1962 à Paris 10^e, de nationalité française

Immatriculation : Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia

Pour avis,

E-MAIL

al@informateurcorse.com

PAGANI

SARL au capital de 850.000 euros

Porté à 900.000 euros

Siège : Lieu-dit Campirasi

Parc d'Activités de Puretone - 20290 Borgo

RCS Bastia : 478 493 307

Par décision du 12 juin 2009, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 50.000 euros, par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* **Ancienne mention** :

Capital : 850.000 euros

* **Nouvelle mention** :

Capital : 900.000 euros

Pour avis, la gérance.

SCI CARTARANA

Société Civile Immobilière

Au capital de 304,90 euros

Lieu-dit Cartarana - La Pinède

Tour de Santa Manza - 20169 Bonifacio

380 055 897 RCS Ajaccio

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date du 18 juin 2009.

Il a été décidé de transférer le siège social :

* **1, Place Hérold, 92400 Courbevoie.**

Pour avis,

COMMUNE D'ALERIA

AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de l'organisme qui a passé le marché :

Mairie d'ALERIA - BP n°7 - 20270 Aléria

Tél : 04 95 57 00 73 - Fax : 04 95 57 07 74

Objet du marché : Le présent marché concerne les travaux de voirie à réaliser sur le territoire de la commune d'ALERIA

Type de marché : Marché à bons de commande

Type de procédure : Avis d'appel public à la concurrence - Appel d'offres ouvert

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

40% Prix

60% Valeur technique

Attribution : Le marché a été attribué à la SOCIÉTÉ CORSE TRAVAUX, RN 200, 20270 Aléria

* Pour un montant de 378.266,70 euros HT

Nombre d'offres reçues : 02

Date d'attribution du marché : 29 juin 2009

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30 juin 2009

Le Maire,
A. FRATICELLI.

COMMUNE DE LUCCIANA

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET PRESCRIPTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

2ème insertion,

Par arrêté municipal en date du 11 juin 2009, Monsieur le Maire de Lucciana a prescrit une enquête publique portant sur la Modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune pour une durée de 33 jours.

Cette enquête se déroulera du 2 juillet 2009 au 3 août 2009 inclus.

Monsieur **Jean-Paul SIMONI**, demeurant 4 rue Carnot 20200 Bastia, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Bastia et assurera une permanence en Mairie comme suit :

- le jeudi 2 juillet 2009 de 8h30 à 12 heures,
- le mercredi 15 juillet 2009 de 14 heures à 17 heures,
- le mercredi 22 juillet 2009 de 8h30 à 12 heures,
- le lundi 3 août 2009 de 14 heures à 17 heures.

Le dossier de Modification de PLU, ainsi qu'un registre d'enquête paraphé par le Commissaire-Enquêteur, seront déposés à la **Mairie de LUCCIANA**, Centre Europa, route de l'Aéroport, pendant 33 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, du 02 juillet 2009 au 03 août 2009 inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : **Mairie de LUCCIANA**, Centre Europa, Route de l'Aéroport - « enquête publique pour la Modification du PLU » - 20290 LUCCIANA ;

Au terme de l'enquête publique, une copie du rapport du Commissaire Enquêteur sera adressée au Préfet de Haute-Corse et à la Présidente du Tribunal Administratif. Le public pourra consulter ce rapport à la Mairie de Lucciana, Centre Europa, Route de l'Aéroport, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire,
Joseph GALLETTI.

SCP ENTZ - MATTEI CALAUDI

Notaires Associés

3, rue Louis Barthou

64000 Pau

MARCELLESI C.S.J

Société Anonyme

Au capital de 79.273,00 euros

Siège : Gasmeterlaan 9000 Gand Belgique

RCS : 480 080 787

Aux termes d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 25 septembre 2008, Monsieur Gilles Marcellesi, demeurant à Porto-Vecchio (20137), rue Pierre Andréani, a été nommé Directeur Général de l'Etablissement stable en France sis Hôtel Roi Théodore, Route de Bastia, 20137 Porto-Vecchio, en remplacement de Monsieur Jacques Marcellesi.

Pour avis,

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 26/06/2009, de la SARL LOKAWITO, siège à Valle Botticina, 20129 Bastelicaccia, RCS Ajaccio, 351 095 856, que les mentions antérieurement publiées ont été modifiées comme suit :

Capital social :

Ancienne mention : 7622,45 euros

Nouvelle mention : 95.981,89 euros

Pour avis,

La **CGP de la CRCAM de la Corse**, prend acte du changement de dénomination de son commissaire aux comptes anciennement désigné sous le vocable "Cabinet Barbier-Frinaultet autres" et nouvellement dénommé : Ernst & Younget autres, domicilié 41 rue Ibry 92576 Neuilly sur Seine.

Le Président de la CGP
de la CRCAM de la Corse B. MICHEL

ABONNEZ-VOUS A "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE"

6 MOIS=32 euros - 1 AN=42 euros

29

Office Notarial SCP MAMELLI

Résidence Santa Catalina
Saint-Florent (Haute-Corse)
Tél : 04 95 37 06 00
Fax : 04 95 37 05 58

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie Mamelli, notaire associé à Saint-Florent, (20217), le 17 juin 2009, enregistré à Bastia le 23 juin 2009, bordereau n°2009/695, case n°2.

Mademoiselle Patricia Casanova, demeurant à Saint-Florent, a confié à Mademoiselle Laura Louise Annonciade Domenica Frau, demeurant à Saint-Florent, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de débit de boissons, vente de glaces exploité à Saint-Florent (20217), et connu sous l'enseigne "LE GLACIER", pour une durée de 20 mois à compter du 1er mai 2009.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété, ni recherché à ce sujet.

Pour unique publication,
Le Notaire.

30

SCP MAMELLI

Saint-Florent - 20217
Tél : 04 95 37 06 00
Fax : 04 95 37 05 58

AVIS DE MUTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie Mamelli, le 17 juin 2009, il a été procédé à la délivrance du legs particulier consenti par Mademoiselle Dominique Casanova, commerçante, demeurant à Saint-Florent (20217), Immeuble "Le Glacier", dédée, le 7 décembre 2008, au profit de :

Mademoiselle Laura Louise Annonciade Domenica Frau, salariée, demeurant à Saint-Florent (20217), Immeuble "Le Glacier".

Consistant en : Le fonds de commerce d'alimentation de tous produits de gros, demi-gros et détail y compris vins et spiritueux exploité à Saint-Florent (20217), Immeuble "Le Glacier", connu sous le nom de "SPAR CASANOVA", pour l'exploitation duquel Mademoiselle Casanova, est immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 324 169 176.

Estimé à la valeur de 140.000,00 euros L'entrée en jouissance a été fixée au 7 décembre 2008.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en l'Etude du notaire soussigné, dans Dix jours suivant la dernière en date des publications légales.

Pour insertion,

08

EXTRAIT DE JUGEMENT

Le Tribunal de Grande Instance de Bastia

Date le 8 juin 2009

Jugement arrêtant un plan de redressement

Durée du plan : 7 ans

Nom : Christianne Mariani

Forme : Profession libérale

Activité : Infirmerie libérale

Adresse : Résidence Les Asphodèles, Bât. C, Quartier Annonciade, 20200 Bastia

Commissaire à l'exécution du plan : Me de Moro Giamferri, Immeuble U Boscu d'Oru, BP 75, 20289 Bastia

F/F Le Greffier,

26

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 35 parue dans «L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE» semaine du ...6 mars 2009, n° 6256.....,

Concernant : «L I L I Z»

Il fallait lire : «Suivant acte SSP en date du 26 janvier 2009 à Bastia au Pole Enregistrement de Bastia, Bordereau N° 2009 / 77, case N°5 à été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L I L I Z

Enseigne : Z and CO

Forme : SARL

Capital : 1.000 euros

Siège social : C.Commercial GEANT CASINO. La Poretta, 20137.Porto-Vecchio

Objet : Commerce de détail d'articles d'habillement, prêt-à-porter, d'accessoires, chaussures et toutes opérations s'y rapportant.

Durée : 99 ans

Clôture du 1er exercice : le 31 Décembre 2009 .

Gérant : Jean - Marie Real, demeurant 10 rue César Campinchi, 20200 Bastia.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS d'Ajaccio.»

Et non : «L I L I Z.»,

Suivant acte SSP en date du 26 janvier 2009 à Bastia au Pole d'enregistrement de Bastia, bordereau N° 2009/77, case N°5 à été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L I L I Z

Enseigne Z and CO.

Forme : SARL

Capital : 1.000 euros (mille euros)

Siège : Galerie Commerciale GEANT CASINO, Route de Bastia, La Poretta, 20137 Porto - Vecchio.

Objet : Commerce de détail d'articles d'habillement, prêt-à-porter, d'accessoires, chaussures et toutes opérations s'y rapportant.

Durée : 99 ans

Gérant : Jean - Marie Real, demeurant 10 rue César Campinchi, 20200 Bastia.

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.»

Comme écrit par erreur.

72

SARL PRO DU BAT

Par AGE du 03 juin 2009, les associés de la SARL PRO DU BAT, au capital de 500 euros, ont décidé de transférer le siège social de Lucciana (20290), Lotiss. Simonetti, U Lagu, à **Route de la Canonica, 20290 Lucciana**, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
Le gérant.

23

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio, du 01/05/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : THOMANN MIKA

Siège : Hameau de Cupulatta, RN 198, 20137 Porto-Vecchio

Objet : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 500 euros

Gérance : Monsieur Michael, Gilbert Thomann, demeurant A Cupulatta, RN 198, 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

34

AJACCIO SERIGRAPHIE

SARL au capital de 10.000 euros
Siège : Lieu-dit Giunchella
Route de Calvi - 20167 Alata
RCS Ajaccio : 479 797 888

Suivant procès-verbal de l'AGO du 01/04/2009, il a été décidé de nommer Monsieur Jean-Paul Mariani, de nationalité française, né le 17/10/1956 à Bihorel, demeurant : Villa Les Oliviers, Suarichio, 20172 Véro, cogérant de la SARL "AJACCIO SERIGRAPHIE", à compter du 1er avril 2009, les fonctions de M. Frédéric Mariani, sont maintenues.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

La gérance,

24

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Porto-Vecchio, du 12/06/2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : CORSICA PRIVATE EVENTS

Siège : Lieu-dit La Sauvagerie, La Marina, 20137 Porto-Vecchio

Objet : Agence événementielle

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 25.000 euros

Gérance : Madame Vanessa Carruggi (épouse Taberner), demeurant, La Sauvagerie, Rue du Commandant Quilici, 20137 Prto-Vecchio

Immatriculation de la société : Au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio

La gérance,

56

SARL CENTRE D'EDUCATION ET DE SECURITE ROUTIERE 20

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 29.120 euros
Siège : Lieu-dit Casatorra - 20620 Biguglia
RCS Bastia : B 300 095 387

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire du 30.06.2009, il résulte que les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30.06.2009 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur M. Henri Angelotti, demeurant 1165, Casa Dolce Notte, Quartier Monserato, Route de Saint Florent, 20600 Bastia avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Chez M. Henri Angelotti, 1165, Casa Dolce Notte, Quartier Monserato, Route de Saint Florent, 20600 Bastia, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Mention sera faite au RCS : Bastia

Pour avis,

03

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°05, parue dans «L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE» semaine du 26 juin au 02 juillet 2009 n° 6271

Concernant : «CHANGEMENT DE GERANT de la SARL GERVASI»

Il fallait lire : «RCS n° 490 897 451»

Et non : «RCS n° 327 203 550 (83 B 67)», comme écrit par erreur.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex
Accès Minitel 3617 Infogreffe

LIQUIDATION JUDICIAIRE

37

Par jugement en date du 23/06/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de : Concept Bâtiment (SARL) Maison N 100 20224 Corsica

Activité : Maçonnerie, travaux publics, bâtiment

RCS Bastia : B 493 101 463, 2006 B 447

Juge commissaire :

M. Jean-Marc Cermolacce

Juge commissaire suppléant :

M. Pierre Ersa

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giamferri, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

38

Par jugement en date du 23/06/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire simplifiée à l'égard de : Demasi Valérie

"La Lavandière du Cap"

20233 Marine de Sisco

Domiciliée : A Crosciano

20233 Sisco

Activité : Laverie, blanchisserie, repassage

RM : N°503 816 175, (348.08.2B)

Juge commissaire :

Mme MA Fouquet

Juge commissaire suppléant :

M. Ange-Louis Guidi

Liquidateur : Me P.P. de Moro Giamferri, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

39

Par jugement en date du 23/06/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé à l'égard de :

M. Calassa Antoine

32, Lot Les Collines

Villa Cardeline - 20260 Calvi

Activité : Maçonnerie

RM : N°314 348 418 (231.78.2B)

Une procédure de redressement judiciaire

Juge commissaire :

M. Jean-Baptiste Antonini

Juge commissaire suppléant :

M. Michel Léoni

Mandatitaire judiciaire : Me P.P. de Moro Giamferri, Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera, B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Mandataire judiciaire.

Pour extrait,
SCP NAPPI-CASANOVA
Greffiers Associés

07

EXTRAIT DE JUGEMENT

Le Tribunal de Grande Instance de Bastia

Date le 22 juin 2009

Jugement arrêtant un plan de redressement

Durée du plan : 10 ans

Nom : Barthelemy Comparetti

Forme : Profession libérale

Activité : Chirurgien dentiste

Adresse : Lieu-dit Dirudu, Centre Médical, RN 198, 20221 Valle di Campoloro

Commissaire à l'exécution du plan : Me de Moro Giamferri, Immeuble U Boscu d'Oru, BP 75, 20289 Bastia

F/F Le Greffier,

TRISARI

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1524 euros
Siège : Route de la Marana
Furiani (Haute-Corse)
380 069 963 RCS Bastia

D'une consultation écrite en date du 22 juin 2009, il résulte que :

- La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter de ce jour suite de sa mise en liquidation.

- A été nommé comme liquidateur :
- Mme Mounier née Collonge, Valérie, demeurant à Chatou (78400), 171, route de Carrières.

A qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante : Chez Mme Tristani Marie Thérèse, Résidence I Minelli, 20200 Ville de Pietrabugno.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,
Le liquidateur.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce n° 6271, parue le 26/06/2009, concernant la SARL LA KANTEEN, il n'y avait pas lieu de publier la nomination d'un nouveau gérant, la résolution le prévoyant ayant été rejetée.

LES ARBOUSIERS

Société civile au capital de 60.370 Euros
Siège social : Rte de Calvi
20150 OTA
408 195 972 RCS AJACCIO

Suivant acte SSP en date du 23/06/2009, les associés ont décidé de nommer en qualité de Gérant Mr Jean-Marie HORDOIR demeurant 13 avenue Crébillon - 78600 Maisons Lafitte en remplacement de Mr Roger HORDOIR, décédé.
Mention : Au RCS d'AJACCIO.

**Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
Spécialiste en Droit Fiscal
32, Boulevard Paoli
20200 Bastia
Tél : 04 95 37 64 79 - Fax : 04 95 38 54 71

Suivant acte SSP en date du 24 juin 2009, enregistré à Bastia le 1er juillet 2009, Bord. 2009/712, case n°2, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : JUMA
Forme : Société Civile Immobilière
Siège : C/o M. RETALI, Biccali, Pigna, 20220 Ile-Rousse
Capital : 100 euros par apport en numéraire

Objet : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

Gérante : Mme Rose Ith épouse Réтали, demeurant Sole e Mare, Cala d'Alivo, Monticello, 20220 Ile-Rousse
Mention sera faite au RCS Bastia.

MAIRIE DE MURO - 2025 MURO**PROCES VERBAL PROVISOIRE
D'ABANDON MANIFESTE**

Vu les articles L 2243-1 à 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 30 mars 2008

Le Maire de MURO, a constaté par Procès-verbal provisoire, l'abandon manifeste de la maison ruinée et des parcelles suivantes :

- Parcelle N°138 - 139, section C située au Lieu-dit Poggiali.

Le Maire constate que cette maison n'est plus entretenue et représente un danger pour l'environnement, l'Héritière étant Mme LUCIANI Elisabeth.

- La parcelle N°128, section C située au Lieu-dit Poggiali, dont les héritiers sont Messieurs CALISTRI Jean-François et CALISTRI Jacques Antoine est dans un état de friche et d'abandon, représente un danger pour l'environnement.

Le Maire constate que ces parcelles ne sont plus entretenues après qu'il est été procédé à la recherche des propriétaires des titulaires de droits réels et autres intéressés.

Fait en Mairie, le 29 juin 2009

Pour valoir ce que de droit,
Le Maire.

JET INVESTISSEMENT

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège : Le Colisée C1 - Collines du Salario
20000 Ajaccio
RCS Ajaccio : 508 759 081

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision extraordinaire de l'associée unique de la société JET INVESTISSEMENT en date du 28 avril 2009, a été approuvé le traité établi sous forme sous seing privé en date du 17 mars 2009, et portant fusion par absorption de ladite société par la Société AD SYNERGENS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 6000 euros, dont le siège est 305, Allée de Craonne, 13300 Salon de Provence, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Salon de Provence sous le numéro 448 763 086.

L'associée unique de la Société JET INVESTISSEMENT a décidé sa dissolution anticipée, sans liquidation, le passif de cette société étant intégralement pris en charge par la Société AD SYNERGENS, et les parts créées en augmentation de son capital par la Société AD SYNERGENS étant directement et individuellement remises à l'associée unique de la Société JET INVESTISSEMENT, à raison de quatre parts de la Société AD SYNERGENS, pour une part de la Société JET INVESTISSEMENT.

La décision extraordinaire de l'associée unique de la Société AD SYNERGENS en date du 28 avril 2009, ayant approuvé le traité de fusion et augmenté son capital la fusion et la dissolution de la Société JET INVESTISSEMENT sont devenues effectives à cette date. Les actes et pièces concernant la dissolution sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

La gérance,

**CREATEURS
D'ENTREPRISE**

Pour une information, juste

Abonnez-vous

**«INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE»**

**TEL : 04 95 32 04 40
FAX : 04 95 32 02 38**

**Office Notarial
SCP MAMELLI**

Résidence Santa Catalina
Saint-Florent (Haute-Corse)
Tél : 04 95 37 06 00
Fax : 04 95 37 05 58

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie Mamelli, notaire associé à Saint-Florent, le 16 juin 2009, dûment enregistré, les associés de la société "LA VALLEE", Société à Responsabilité Limitée, au capital social de 7622,45 euros, ayant son siège social à Corte (20250), Vallée de la Restonica, et immatriculée au RCS de Bastia, sous le numéro 382 473 106, ont pris la décision de nommer en qualité de gérant. Mme Nathalie Bustos-Colonna, demeurant à Corte (20250), 11, Avenue Xavier Luciani, en remplacement de Monsieur Pascal Colonna, demeurant à Corte (20250), 11, Avenue Xavier Luciani, décédé, à compter de ce jour. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,
Le notaire.

EURO PROTHESE CONCEPT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège : Lotissement Le Clos du Château
Villa n°4 - 38640 Claix
RCS Grenoble : 439 476 862

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2009, il a été décidé de transférer le siège social de la Société EURO PROTHESE CONCEPT, de Claix (38640), Lotissement Le Clos du Château, Villa n°4, à **Porticcio (20166), sur la commune de CAURO, Résidence Prunelli 2, n°7, à compter du 1er juillet 2009.**

La société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble, en date du 12 octobre 2001, a pour objet tous travaux de prothèse dentaire, la fabrication et la commercialisation de tous appareils médicaux ou paramédicaux, la fabrication et la commercialisation de tous produits manufacturés ou non et pour gérant Mme Isabelle Antonmattei, demeurant à Porticcio (20166), sur la commune de CAURO, Résidence Prunelli 2, n°7, à compter du 1er juillet 2009.

Le dépôt légal du transfert sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

SCI L'USCIATA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1524,49 euros - 10.000 Francs
Siège : Commune de Pietrosella (20)
Parcelle référencée Section A 1856
Lieu-dit Calcina
RCS Ajaccio : D 420 535 726

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 juin 2009, il a été décidé de nommer à compter du 15 janvier 2009 en qualité de gérante Mme Anne Marie Thérèse Courgnaud, veuve Rohmer, demeurant Ibis rue de l'Eglise, 78890 Garancières, en remplacement de Monsieur Georges Eugène Henri Robert Rohmer, gérant décédé. Les formalités y afférentes seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 01/07/2009, il a été constituée une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SARL ANTONELLA SAVELLI

Siège : Avenue Christophe Colomb, Résidence Le Grand Large, à Calvi
Objet : Achat et vente de prêt à porter, accessoires de mode...

Capital : 1000 euros

Durée : 70 ans

RCS : Bastia

Gérante : Mademoiselle Antonella Savelli, demeurant Résidence Santa Régina IV, rue Albert 1er Prolongée, à Calvi.

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa Route de la Mer
20213 Folelli
Tél : 04 95 59 83 11 - Fax : 04 95 59 82 71

Par une AG ordinaire et extraordinaire en date du 30 juin 2009, les associés de la SARL ERIC, Société à Responsabilité Limitée au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est sis Lotissement Ottavi, 20240 Ghisonaccia, immatriculée au RCS Bastia sous le n° 328 948 526, ont décidé conformément à l'article L.223-42 du Code de Commerce, qu'il n'y avait pas lieu à dissolution anticipée de la société.

**CORSE ROUTE
TRANSPORTS
Sigle "C.R.T"**

SARL au capital de 49.020 euros
Porté à 53.010 euros
Siège : Immeuble Le Méditerranée
Parc Sainte Lucie Bât. C2
20090 Ajaccio
RCS Ajaccio : 482 883 253

L'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 01/06/2009, a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 3.990 euros, par apports en compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Article 7 - Capital social :

* **Ancienne mention** :

Le capital social est fixé à quarante neuf mille vingt (49.020) euros

* **Nouvelle mention** :

Le capital social est fixé à cinquante trois mille dix euros (53.010 euros)

La gérance,



87

République Française

Département Haute-Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE FURIANI

SEANCE DU 17 JUIN 2009

Nombre de membres :
Afférent au Conseil Municipal : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 26
Date de convocation : 29/05/2009
Date d'affichage : 18/06/2009

L'an deux mil neuf et le dix sept juin à 17 heures 30.
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François VENDASI, Sénateur-Maire.

21 Présents : MM. VENDASI MEARINI MARCHETTI MORACCHINI FINI MATRAGLIA BALDASSARI UGOLINI DOMINICI ROSSI MONNIER PASQUALINI MALPELLI LUCIANI AJACCIO ADOLFINI ROMITI BERTOLUCCI MARIANI-MATTEI VIACAVA PEDROLO

5 ont donné procuration :

Mme BATTISTI à Melle BERTOLUCCI
M. COSTANTINI à M. DOMINICI
M. ONETTI à M. ROSSI
Mme CECCARELLI à M. MEARINI
Mme SANTOLALLA à M. VENDASI

1 Absent : M. BERENI Philippe

Objet de la délibération : Majoration COS 20 %
Logements Sociaux
Article L.127-1 du Code de l'Urbanisme,

Monsieur Dominique ROSSI a été nommé secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.127-1 et L.127-2 ;
Vu le POS opposable approuvé et ses différentes modifications intervenues depuis cette date ;
Considérant que les dispositions de l'article L.127-1 du Code de l'Urbanisme sont destinées à favoriser la diversité de l'habitat dans l'objectif de réalisation du futur Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération, et notamment à permettre, sous conditions, de dépasser la norme résultant de l'application du COS dans la limite de 20 % pour la réalisation de logements sociaux et dans le respect des autres règles du document d'urbanisme ;
Considérant que les dispositions de l'article L.127-1 du Code de l'urbanisme s'inscrivent dans les objectifs communaux destinés à accélérer le rythme de réalisation de logements sociaux et qu'elles constituent un dispositif complémentaire aux dispositions actuelles du document d'urbanisme ;
Considérant que les dispositions de l'article L.127-1 du Code de l'Urbanisme sont applicables dans l'ensemble des zones du document d'urbanisme en vigueur pour lesquelles un COS est fixé ;

Délibère :

La mise en application des dispositions de l'article L.127-1 du Code de l'Urbanisme est approuvée afin de favoriser la diversité de l'habitat dans l'ensemble des zones du document d'urbanisme en vigueur pour lesquelles un COS est fixé.
La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de Haute-Corse.
La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant un mois et d'une publication au recueil des actes administratifs. Mention en sera également insérée en caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le Département.
La présente délibération entrera en vigueur au terme des procédures administratives habituelles et régulièrement exigibles (validation par le contrôle de légalité préfectoral, affichage en Mairie pendant une durée minimale d'un mois, publication dans deux journaux diffusés dans le Département ainsi qu'au recueil des actes administratifs).

M. le Sénateur-Maire
François VENDASI

LES ANNONCES LEGALES ET AVIS SONT RECUS

JUSQU'AU JEUDI 10 HEURE DERNIER DÉLAI

POUR PARAÎTRE LE VENDREDI

FAX : 04 95 32 02 38 - al@informateurcorse.com

Notre Site : www.corse-information.info



88

République Française

Département Haute-Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE FURIANI

SEANCE DU 17 JUIN 2009

Nombre de membres :
Afférent au Conseil Municipal : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 26
Date de convocation : 29/05/2009
Date d'affichage : 18/06/2009

L'an deux mil neuf et le dix sept juin à 17 heures 30. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François VENDASI, Sénateur-Maire.

21 Présents : MM. VENDASI MEARINI MARCHETTI MORACCHINI FINI MATRAGLIA BALDASSARI UGOLINI DOMINICI ROSSI MONNIER PASQUALINI MALPELLI LUCIANI AJACCIO ADOLFINI ROMITI BERTOLUCCI MARIANI-MATTEI VIACAVA PEDROLO

5 ont donné procuration :

Mme BATTISTI à Melle BERTOLUCCI
M. COSTANTINI à M. DOMINICI
M. ONETTI à M. ROSSI
Mme CECCARELLI à M. MEARINI
Mme SANTOLALLA à M. VENDASI

1 Absent : M. BERENI Philippe

Objet de la délibération : Majoration du COS pour les programmes immobiliers comportant au moins 50 % de Logements à caractère social.

Monsieur Dominique ROSSI a été nommé secrétaire.

Décision de mise en application des dispositions de l'article L.127-1 du Code de l'Urbanisme destinée à permettre une majoration de COS pour les programmes immobiliers comportant au moins 50 % de logements à caractère social.
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article L.127-1 du Code de l'Urbanisme, «Le dépassement de la norme résultant de l'application du coefficient d'occupation des sols est autorisé, dans la limite de 20p.100 de ladite norme et dans le respect des autres règles du plan d'occupation des sols, sous réserve :
- d'une part, que la partie de la construction en dépassement ait la destination de logements à usage locatif bénéficiant d'un concours Financier de l'Etat au sens 3ème de l'article L.351-2 du code de la construction et de l'habitation ;
- et, d'autre part, que le coût foncier imputé à ces logements locatifs sociaux n'excède pas un montant fixé par décret en Conseil d'Etat selon les zones géographiques.
La partie de la construction dépassement n'est pas assujettie au versement résultant du dépassement du plafond légal de densité.
La mise en œuvre du permis de construire est subordonnée à l'obtention de la décision d'octroi du concours financier de l'Etat et respect des conditions de cette dernière. Copie de cette décision doit être notifiée, avant l'ouverture du chantier, à l'autorité compétente en matière de permis de construire».
Le recours aux possibilités ouvertes par l'article L.127-1 du Code de l'urbanisme précité présente un grand intérêt pour la Commune, dont l'un des objectifs de la politique d'aménagement et de développement urbain consiste à accélérer le rythme de réalisation de logements sociaux afin de favoriser l'accueil de nouveaux résidents permanents, notamment des jeunes actifs qui trouvent difficilement sur le territoire communal un logement correspondant à leurs attentes (taille des logements, prix...).
Les modalités de l'application des dispositions de l'article L.127-1 du Code de l'Urbanisme en application du Code de l'Urbanisme, ces dispositions s'appliqueraient à l'ensemble du territoire communal de FURIANI couvert par l'actuel Plan d'Occupation des Sols (Valant Plan Local d'Urbanisme) soumis au Coefficient d'Occupation des Sols (COS). Dans les zones ou secteurs non soumis à COS, les dispositions de l'article L.127-1 ne peuvent, par définition, s'appliquer.
Destinées à favoriser la création de logements locatifs sociaux, les modalités d'application de ces dispositions doivent être précisées selon que les projets qui pourraient en bénéficier fassent ou non déjà l'objet d'obligations de réalisation de logements sociaux, notamment en application de l'article L.123-2 alinéa b et d (« servitude consistant à délimiter des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme doit être affecté à des catégories de logements locatifs qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale »).
Tel que le prévoit le Code de l'Urbanisme, le dépassement de la norme résultant du COS, dans la limite de 20 %, s'appliquera à tout type de construction, qu'il s'agisse d'un programme principalement affecté au logement, ou d'un programme d'une autre nature (bureau, commerce, équipement...). La surface supplémentaire autorisée au-delà du COS doit nécessairement avoir la destination de logements à usage locatif bénéficiant d'un concours financier de l'Etat.
Dans le cas où le terrain d'assiette du projet ferait l'objet d'obligations de réalisation de logements sociaux telles que prévues au document d'urbanisme en vigueur (L.123-2 alinéa b : emplacement réservé pour la mixité sociale ; ou L.123-2 alinéa d : servitude de mixité sociale), les effets de ces obligations se cumulent avec la possibilité de réaliser des logements sociaux en dépassement de COS. Les logements sociaux créés dans le cadre de ces dépassements viendront ainsi s'ajouter aux logements sociaux dont la réalisation résulte de l'emplacement réservé ou de la servitude de mixité sociale. Cette modalité d'application permet d'optimiser la production de logements locatifs sociaux.
Monsieur le Maire rappelle que le Code de l'Urbanisme dispose également, par son article L.127-2, que «les dispositions de l'article L.127-1 sont rendues applicables dans la commune par décision de son conseil municipal » et ce indépendamment de toute autre procédure.
Monsieur le Maire invite donc les Conseillers à se prononcer sur l'opportunité de la mise en œuvre de ces dispositions législatives à l'échelle de la commune de Furiani.

M. le Sénateur-Maire
François VENDASI



89

 République Française

 Département Haute-Corse

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE FURIANI

SEANCE DU 17 JUIIN 2009

Nombre de membres :
Afférent au Conseil Municipal : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la délibération : 26
Date de convocation : 29/05/2009
Date d'affichage : 18/06/2009

 L'an deux mil neuf et le dix sept juin à 17 heures 30. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur François VENDASI, Sénateur-Maire.

21 Présents : MM. VENDASI MEARINI MARCHETTI MORACCHINI FINI MATRAGLIA BALDASSARI UGOLINI DOMINICI ROSSI MONNIER PASQUALINI MALPELLI LUCIANI AJACCIO ADOLFINI ROMITI BERTOLUCCI MARIANI-MATTEI VIACAVA PEDROLO

5 ont donné procuration :

Mme BATESTI à Melle BERTOLUCCI
 M. COSTANTINI à M. DOMINICI
 M. ONETTI à M. ROSSI
 Mme CECCARELLI à M. MEARINI
 Mme SANTOLALLA à M. VENDASI

1 Absent : M. BERENI Philippe

Objet de la délibération : Majoration COS 50 % - Périmètre UCb - Projet Extension « Foyer de Furiani »

Monsieur Dominique ROSSI a été nommé secrétaire.

En complément de la délibération prise ce jour en soutien à la politique communale de réalisation de logements sociaux ; Monsieur le Maire informe que la Commune entend faire application des dispositions de la loi n°2006-872 du 13 juillet 2006 portant «Engagement National pour le Logement » et notamment le paragraphe IX de l'article 4 du chapitre II qui introduit les dispositions suivantes :

« Dans les communes de plus de 20 000 habitants et celles de plus de à 1500 habitants appartenant à un établissement public de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants compétent en matière d'habitat, cas de la Communauté d'Agglomération de Bastia à laquelle appartient la Commune de Furiani, le Conseil

Municipal peut, par délibération motivée, sous réserve de ne pas porter atteinte à l'économie générale du plan d'occupation des sols ou du projet d'aménagement et de développement durable du plan local d'urbanisme, délimiter des secteurs à l'intérieur desquels la réalisation de programmes de logements comportant au moins une moitié de logements locatifs pour bénéficier d'une majoration des droits à construire. Cette délibération fixe pour chaque secteur cette majoration qui ne peut excéder 50 %. Le présent IX n'est applicable qu'aux permis de construire délivrés avant le 1er janvier 2010.

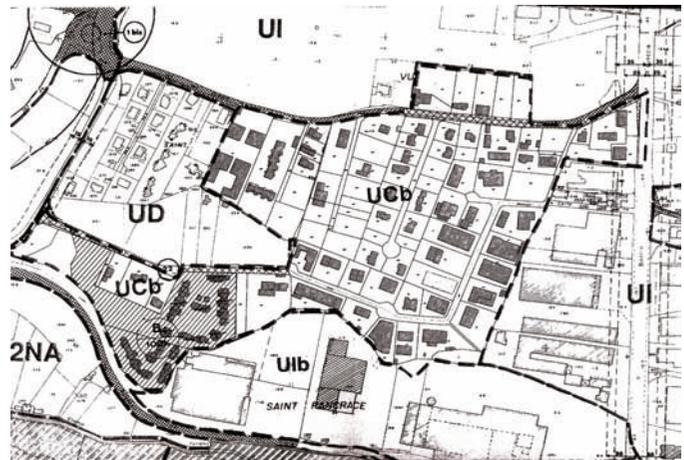
Dans la continuité du programme d'habitat communal engagé lors de la modification 2006 autour du projet Ériia, et considérant que le secteur de saint Pancrace est destiné à voir son rôle de quartier urbain structurant renforcé, il est proposé que le Conseil Municipal décide de la majoration du C.O.S. à hauteur de 50 % maximum du C.O.S. en vigueur dans la zone UCb de Saint Pancrace du Plan d'Occupation des Sols délimitée par le plan ci joint pour la réalisation de programmes de logements comportant au moins une moitié de logements locatifs sociaux.

Cette mesure bénéficiera notamment au projet d'extension du foyer de Furiani, situé dans ce secteur, entendu que cette majoration de COS s'ajoute à la majoration de COS applicable en vertu de l'article L127-1 du code de l'urbanisme prise ce jour.

La présente délibération sera notifiée au Préfet de Haute-Corse, conformément à l'article L123-6 du code de l'urbanisme.

Conformément aux articles R123-24 et R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie d'une durée de 1 mois et d'une parution légale dans un journal publié dans le département.

Périmètre UCb de Saint Pancrace concerné par la majoration de COS de 50 % pour les programmes d'habitat comprenant au moins 50 % de logements sociaux.



Le Sénateur-Maire
 François VENDASI

Notre Site : www.corse-information.info

SARL AUTOCARS FIGARELLA



Excursions - Voyages Corse - Etranger

TOGA - VILLE DI PIETRABUGNO
 20200 BASTIA

**A PETRA
 BALANINA**

Mosaïque aux nuances subtiles (gris clair, rose, beige, ocre), le granit de Balagne se commercialise en pierres à bâtir.

Dans le respect de la tradition paysagère corse, le granit du "pays de Balagne" confère authenticité et éternité à vos ouvrages.

Renseignements :
 SABLIERE CALENZANA BALAGNE
 A 4 km de l'aéroport de Calvi
 Lieu-dit Carchello 20214, Calenzana
 Tél : 04 95 65 47 36 Fax : 04 95 65 10 33
 Email : sabcalbal@wanadoo.fr

Location TAG
 de Chapiteaux

LOCATION TAG

Chapiteaux
 Toutes les Structures
 répondant
 à vos besoins !

www.location-tag.fr

A SUIVRE.../ PAR MICHEL MAESTRACCI

Les Pompoms girls de Furiani

Raflent la mise aux championnats de France

Créé en 2004 par Gladys Gambaiani, la Squadra Dance Cheerleader de Furiani est le premier et seul club de cette spécialité en Corse. À l'origine, le Cheerleading a pour but d'animer les rencontres de football américain.



Aux **USA**, chaque université a son équipe de «cheer» et cela permet même d'obtenir une bourse d'étude. En **France** ce sport très complet, alliant gym, danse, acrobaties, scands commence à peine à être connu. Il est reconnu par la jeunesse et les sports et dépend de la **Fédération Française de Football Américain**. Il y a deux disciplines : le cheer-dancing, qui inclut des mouvements de danse avec ou sans pompom, et le cheer-leading (gym, portés, pyramides). Tous les ans une compétition nationale a lieu à **Paris**.

La **France** est divisée en 4 zones et les sélectionnés se retrouvent en finale dans la capitale. En compétition, sur un temps maximum de 2mn30, un grand nombre de figures doivent être exécutées et elles sont notées par 4 juges.

En juin 2008, au **stade Charlety à Paris**, les **cheerleaders de Furiani** ont tiré leur épingle du jeu en terminant **championnes de France en Cheerleading et Cheer-dancing moins de 15 ans**.

Cette année, les **champions furianais** repartaient en finale, après avoir fini le 9

mai dernier : 1^{er} en moins de 15 ans, en plus de 15 ans et 1^{er} en cheerdancing moins de 15 ans lors de la sélection à **Thonon-les-Bains**.

Succès total pour 3 équipes présentées

Cette année, la grande finale s'est tenue le 20 juin au **stade Michel Hidalgo à Saint Gratien** dans le **Val d'Oise**. Vingt-trois équipes étaient engagées venant des quatre coins de **France**, soit 230 participants. Une nouvelle fois, la **Squadra de Furiani** a gravi les plus hautes marches du podium en terminant première en cheerdancing moins de 15 ans, première en Cheerleading moins de 15 ans, première en Cheerleading plus de 15 ans



Que de chemin parcouru par ces jeunes en seulement quatre années ! Les **Lions de Furiani** ont réussi à atteindre les sommets du podium des cheerleaders.

Le groupe est formé d'une quarantaine de licenciées, composé de bases (qui soutiennent les pyramides), de spoters (au centre de la formation) et de flyers (qui grimpent au sommet des portés et des pyramides).

Pré-France à Nice

L'A.J.Bastia, après un long voyage...

Le déplacement le plus court et le plus facile - celui devant conduire les athlètes de l'A.J.Bastia au Parc de l'Ouest, à Nice - aura été le plus long et le plus coûteux en conséquences de tous genres, conséquences pour certaines irréparables puisque certains athlètes ont "raté" des épreuves, l'avion Bastia-Nice n'étant pas parti à 13h10 !

Pas de 100m pour le Cadet **Aurélien Gil**, pas de concours de **Javelot** pour le Junior **Issa Majouti** et beaucoup de précipitation pour les autres athlètes engagés dans les autres concours ou sur épreuves de demi-fond !

D'autre part, un **Parc de l'Ouest «tristounet»** devait accueillir ces **Pré-France 2009**. On était loin des fastes des années **NIKAÏA** !

Entendre les appels répétés du commentateur - toujours à la hauteur des enjeux sportifs, par ailleurs - pour la constitution des Jurys est un signe fort de la faiblesse de l'athlétisme au plan «organisationnel», partout en **France**. Et de voir les dirigeants et les «officiels» s'atteler à des tâches matérielles, - indispensables pour assurer la compétition mais trop lourdes pour celles et ceux qui ont en charge le suivi sportif de la compétition - est à chaque fois un crève-cœur !

La **FFA** doit défendre auprès des **Collectivités** cette nécessité de mettre à disposition des compétitions d'athlétisme, des équipes d'agents formés et disponibles, sous peine de voir se décourager ces bénévoles qui s'épuisent sans que le renouvellement soit assuré !

Cela écrit, le côté performance a été à la hauteur, même si l'on peut regretter que certaines épreuves aient réuni le minimum de participants !

Pour la **Corse**, les résultats, dans leur ensemble, sont conformes aux réalités du moment et des athlètes présents, comme le confirme l'ensemble des résultats des athlètes de l'A.J.Bastia. Tous les autres résultats des clubs corses seront publiés dans notre prochaine édition.

Résultats des Athlètes de l'A.J.B

MÉDAILLE D'OR

- Wilfrid Ankoué (Ju), 200m, en 22"38, qualifié "aux France"
- Faouzi El Yaagoubi (Ca), 3000m, en 8'57", qualifié "aux France"
- Jennie El Majouti (Ju F), Triple-Saut, 10m71
- Relais 4x100m (Es), (Aurélien Gil - Anaël Bernardini - Issa Majouti - Wilfrid Ankoué), 44"17. Qualificatif

MÉDAILLE D'ARGENT

- Ilyan Al Youssfi, (Ju F), 2000m Steeple, en 8'27"1
- Teddy Fidor, (Es), 400m, en 48"92, qualifié "aux France"
- «Momo» Bojattoy, (Es), 1500m, en 3'52"3, qualifié "aux France"
- Relais 4x100m, (Ju), en 46"21

MÉDAILLE DE BRONZE

- Jaoued Jefjafi, (Ca), 3000m, en 9'10"4, qualifié "aux France" sur 1500m Steeple

CADETS

- Aurélien Gil, au 320m Haies, 7^e, en 44"55
- Sami Riahi, à la Hauteur, 7^e, 1m80 ; au Poids, 11^e, 11m45
- Sarah Chaouch, au 1500m, 5'31"05 ; au Disque 27m28
- Annissa Ouerghi, au 100m Haies, 8^e, 15"71 ; au Triple-Saut, 9m75 ; au 100m, 13"34

JUNIORS

- Wilfrid Ankoué, 4^e au 100m en 11"08, qualifié "aux France"
- Issa Majouti, au Triple-Saut, 6^e, 12m19, au 400m, 53"05 vainqueur de sa finale
- Mohamed Haddouchi, au 400m, 53"55, 2^e de sa finale
- Mohamed Esge, au 400m Haies, 60"88, 7^e de sa finale
- Jean-Baptiste Biancamaria, au Javelot, 50m24 ; au Disque, 6^e avec 38m62 ; au Poids, 13m26
- Jennie El Majouti, au Javelot, 4^e avec 26m19

EPOIRS

- Anaël Bernardini, au 100m, 11"63, au 200m, 23"06
- Zouhair Tadlaoui, au 3000m Steeple, 10'40".

Prochaines échéances pour les athlètes de l'A.J.Bastia

- 10-11-12 JUILLET** : Championnats de France-Jeunes, à Evry-Bondoufle ;
- 17 JUILLET** : Meeting de Saint-Denis, au Stade de France ;
- 18-19 JUILLET** : Championnat National, à Lamballe ;
- 23-24-25 JUILLET** : Championnat de France, « Elite », à Angers ;
- 28 JUILLET** : 1000m, au Meeting Herculis, à Monaco

Autres résultats de l'A.J.B

ILE-DE-FRANCE

Espoir : Willem'ys Obague sur 400m, 49"26

AU MEETING DE NANCY

L'international, Nicolas Fillon, 4^e sur 400m en 47"40. Nicolas Fillon qui, avec « sa perf » de Turin, est 4^e meilleur français 2009.

AU MEETING DE VILLENEUVE D'ASCQ

Nicolas Fillon a pris la 7^e place et réalisé, 47"32.

Nicolas Fillon à PESCARA, avec l'Equipe de France aux Jeux Méditerranéen, dans le Relais 4x400m.

LUMINY : Meeting National de Marseille

Organisé par le **SCO Sainte-Marguerite**, le **Meeting National de Marseille** déroulera un programme copieux et varié, ce vendredi 3 juillet, sur le stade de Luminy, à partir de 18h00.

L'**Athlétic Jeunes Bastia** participera aux **1000m Interrégional** avec les Minimes Majid Arbib et Karim Chabouchi, les Cadets Faouzi El Yaagoubi, Jaoued JEFJAFI, et le Junior Othmane Belfakir.

Alors que «Momo» Bojattoy s'alignera sur le **3000m Steeple «National»** et Wilfried Ankoué dans l'une des deux séries du **100m «National»**.

L'équipe du Président **André Blanc**, comme à son habitude saura mener à bien ce rendez-vous annuel de l'athlétisme français où talents et performances se conjuguent avec convivialité.

MEILLEUR CLUB DE CORSE

Le J.C. Bastiais a

Avant que le personnel, les dirigeants, les judokas ne partent en vacances après une saison très chargée mais aussi méritante, le Président Joseph Gentili et ses accesseurs avaient convié tous les membres du club à une grande fête dans une salle du Cosec Pepito Ferretti archi-comble.

Une soirée grandiose avec les jeunes élèves qui ont montré de belles facettes sanctionnées par les encouragements d'un public chaleureux.

Ensuite les catégories plus élevées allaient séduire la salle enchantée avec des démonstrations rythmées et imaginées par **Yolaine Giocanti**.

Ce fut un très grand succès qui apporta à cette belle soirée beaucoup d'entrées. Un spectacle qui a séduit tout le monde.

Jeannot Carlotti, heureux et surpris mais toujours disponible, était déjà tourné vers 2010 qui verra le club fêter ses 60 ans d'existence.

Numéro un dans l'île où il a encore raflé de nombreux titres de **champion de Corse**, sans oublier les belles performances réalisées en **France Métropolitaine** mais aussi au sein de l'**Europe** et du **Monde**, le **JCB** de l'insurmontable président **Joseph Gentili** occupe également la 113^{ème} place française. C'est remarquable, mais nous restons persuadés que ce club va encore aller plus loin sur l'échelon français, européen et mondial tant la qualité des judokas est constante dans sa progression.

Bonnes vacances à tous en attendant la reprise qui s'annonce déjà passionnante et sereine..

Les enseignants

Sébastien Lesieur, Yolaine Giocanti, Marie-Ange Giudicelli, Maurice Massoni (BE- Judo), **Max Cailleau** (Licence Staps) et **Lucienne Gentili-Carlotti** (Kinésithérapeute) dispensent 31 cours par semaine (Judo, Jujitsu, Musculation, Gym d'entretien et Orientale) sans compter les cours aux scolaires.



Cet enseignement est dispensé dans trois **Dojos - Toga** (tatamis 5 cm sur plancher, climatisé), **Lupino** et **Vieux Lycée** (à vocation sociale) - et dans trois salles aménagées - **Miomo, Figarella** et **Guaïtella** (enseignement et initiation scolaire).

Ajoutons à cela une salle de musculation et cardio (climatisée).

Depuis la création de ce club en 1950 par l'indéracinable président **Joseph Gentili**, cette Association du **JCB** a fait un très long chemin.

Premier club de Corse classé 113^{ème} au niveau national, il fêtera, l'an prochain, son 60^{ème} anniversaire que **Jeannot Carlotti** prépare déjà avec tous les responsables.

Comme on le constate, l'organisation du **Judo Club Bastiais** est remarquable et les enseignants sont de grande qualité. Ils apportent à tous les judokas leur savoir qui les fait avancer vers la notoriété. Un exemple à suivre.

le vent en poupe



Palmarès 2008-2009

(14 TITRES – 30 PODIUMS)

Championnats de Corse :

- 14 titres
- 9 places de deuxième
- 7 places de troisième

U.N.S.S. Corse :

- 3 titres (2 cadets, 1 cadette)

Inter-régions Sud-Est

- 2 titres,
- 4 podiums
- 2 places de 5^{ème}

Championnats de France :

- 1 : podium

Championnats d'Europe :

- 1 classé

Championnats du Monde :

- 2 podiums

Tournois internationaux :

- 4 podiums

Tournois par Equipes :

- 1 podium

Tournois Individuels :

- 9 podiums
- 10 classés

Ceintures Noires :

- 3 : Jean Baldi (Technique Marseille)
- Mélodie Cortese
- et Mathieu Mattei (compétition)

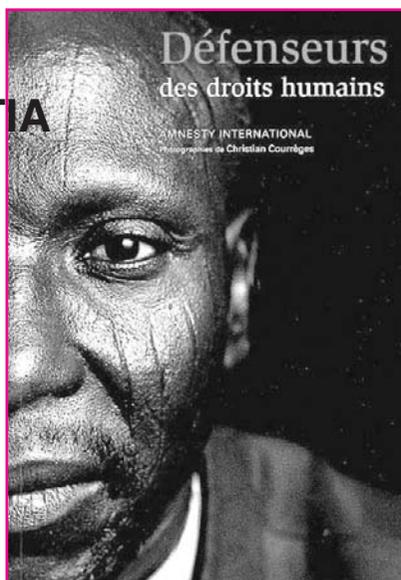
Le Club a également enregistré au cours de l'année :

- 363 Licenciés (1^{er} club de Corse et 113^{ème} club français)
- 26 Praticants non licenciés (car inscrits au programme "Temps libre")
- 400 Ecoliers (environ) initiés au cours de l'année scolaire

Soit près de 800 PRATIQUANTS

EXPO PHOTO À BASTIA

Du mercredi 8 juillet au 10 août une exposition intitulée «*Défenseurs des droits humains*», d'après des photographies de **Christian Courrèges**, se tient à Bastia, à la **Maison des Quartiers Sud**. Cette galerie de 16 portraits donne la parole aux acteurs des droits humains. Elle permet de prendre conscience des difficultés, des doutes mais également des espoirs et des victoires de ces hommes et ces femmes engagés, qui se battent, tout simplement, pour que les droits humains soient enfin une réalité, pour tous et partout dans le monde. Entrée libre.



Sortie livre

PETIT PRÉCIS PYROMANTIQUE

De Jean-François Bernardini

Le nouvel ouvrage de **Jean-François Bernardini** sera disponible chez tous les libraires à partir du **10 juillet** prochain. Sous la forme d'un "**Petit précis pyromantique**", l'auteur y égrène ses "**cor-sopholies tendres ou féroces ... dans l'espoir de souffler sur la tristesse pour qu'elle s'envole... et d'inspirer peut-être quelques sourires.**" C'est aux éditions AGFB - Dicocorse (228 pages - 18 €) et bientôt sur : www.dicocorse.fr



3 jours "Salsa" à Porto-Vecchio Avec l'association Tempo Latino Corsica

Du 3 au 5 juillet, la **Cité du Sel** offre, au centre culturel et sur le port, des shows, des démos et des cours de danse latine ainsi que des soirées dansantes avec les DJ **Ricardo Da Forza** (com.. ondabuena - Paris), **Roberto Burgos** (Trace TV-Radio Latina) et **Laurent El Bachatero** (Marseille). Pour plus de renseignements, contacter le 06.25.28.66.34 - Mail : patsalsa2@gmail.com

Dîner en musique aux Sables Rouges avec Vogulera

Un peu plus d'un an après sa création, le jeune groupe **Vogulera** poursuit son chemin en musique. Il sera les mercredi 8, 15, 22 et 29 juillet au Camping-Restaurant **Les Sables Rouges**, plage de l'**Arinella**, à Bastia, pour accompagner en chanson votre dîner.



PIDO EN TOURNÉE

L'humoriste insulaire sera le **mardi 7 juillet** à **Valle di Mezzana**, le **jeudi 9 juillet** à **Calenzana**, le **vendredi 10 juillet** à **Patrimonio**, le **mercredi 15 juillet** à **Cozzano**.



Ateliers de MAO à Bastia



Du **lundi 6 au vendredi 10 juillet**, dans le cadre du **Contrat Urbain de Cohésion Sociale**, la **Ville de Bastia** organise de nouveaux ateliers de **Musique Assistée par Ordinateur (MAO)** dans le centre-ancien et les quartiers Sud.

Polyphonies à Propriano

Avec Jean-Paul Poletti



Le **jeudi 10 juillet**, à partir de **21h30**, l'**Eglise de Propriano** vibrera aux sons de la polyphonie insulaire. Les sept voix masculines des **Chœurs d'Hommes de Sartène**, conduits par **Jean-Paul Poletti** y réinventent, à nouveau, de nouveaux espaces musicaux, nourris par le passé mais d'inspiration contemporaine.

SUITE NOIRE

AGORA FILMS
FRANCE 2

PREMIÈRE DIFFUSION
DIMANCHE 5 JUILLET
23h10 !

CET ÉTÉ : PLUS NOIRE LA VIE

AGORA FILMS
a le plaisir de vous annoncer la 1ère diffusion de
ON ACHÈVE BIEN LES DISC-JOCKEYS

un film de
Orso MIRET
d'après l'œuvre de
Didier DAENINCKX
avec
Lubna AZABAL, Francis RENAUD, Yann TREGOUËT, Alain FIGLARZ
Jean-Quentin CHATELAIN, Chad CHENOUGA, Yann COVEN, Muriel SOLVAY

Tous les dimanches soirs à 22h50...
sur FRANCE 2

www.suite-noire.com

une production AGORA FILMS avec la participation de FRANCE 2 / ARTE France / TV MONDIE / France Télévisions Distribution / la CMC / la PRODEP-ARCOE / le Conseil Régional d'Île de France
AGORA FILMS 21 rue Beaurepaire 75010 PARIS / tél 01 53 72 85 85 / fax 01 53 72 85 86 / agoraagorafilms.com

PALAIS DES GLACES
MARDI 7 JUILLET À 20 H 30

Dîner-spectacle
FLAMENCO

avec l'association
Arte Flamenco
(dança sevillana & flamenco)

Réservations : 04 95 31 05 01
Palais des Glaces - Place Saint-Nicolas - Bastia

BELIER (21 mars au 19 avril).

Chiffre : 3. **Cœur** : Vous avez envie de passer de belles soirées en famille. Ce sera très apprécié par vos proches qui n'attendaient que ça. **Affaires** : Des questions de dernière minute. Vous aurez besoin d'un peu de temps supplémentaire pour y répondre. **Santé** : Excellente.

TAUREAU (20 avril au 20 mai).

Chiffre : 8. **Cœur** : Vous hésitez à vous engager pour de bon. Certaines attitudes font que vous vous tenez encore sur vos gardes. **Affaires** : Vous faites preuve d'une certaine impatience. Essayez de vous calmer, votre projet aboutira bientôt. **Santé** : Jambes douloureuses.

GEMEAUX (21 mai au 20 juin).

Chiffre : 1. **Cœur** : Une personne semble beaucoup s'intéresser à vous. Cherchez d'abord à savoir s'il n'y a pas des raisons cachées. **Affaires** : Vous allez devoir négocier certains avantages. Soyez prudent, essayez de trouver le juste milieu. **Santé** : Attention aux escaliers.

CANCER (21 juin au 22 juillet).

Chiffre : 5. **Cœur** : Vous avez l'impression de parler dans le vide. Votre partenaire semble ne pas vouloir entendre ce que vous avez à lui dire. **Affaires** : Pas d'excès d'autorité ! Sachez diriger sans créer d'hostilité. **Santé** : Une remise en forme serait bienvenue.

LION (23 juillet au 22 août).

Chiffre : 7. **Cœur** : Certains membres de la famille ont besoin de vous. Il faudra distiller vos conseils sans heurter les susceptibilités. **Affaires** : On vous conseille un placement infaillible. Restez prudent et prenez d'autres renseignements. **Santé** : Tout va très bien.

VIERGE (23 août au 22 septembre).

Chiffre : 4. **Cœur** : Ne cherchez pas à compliquer ce qui est simple. Profitez simplement des petits bonheurs que la vie vous accorde. **Affaires** : C'est le moment de récolter les fruits de votre travail. Votre mérite est enfin reconnu. **Santé** : Surveillez bien vos dents.

BALANCE (23 septembre au 22 octobre).

Chiffre : 9. **Cœur** : Vous n'appréciez pas particulièrement les réunions de famille. Cependant, vous faites un effort pour votre entourage. **Affaires** : Vos projets ne font pas l'unanimité. Vous allez devoir les défendre bec et ongles. **Santé** : Un peu trop stressé.

SCORPION (23 octobre au 21 novembre).

Chiffre : 2. **Cœur** : Un de vos amis a divulgué une de vos confidences. Vous vous sentez trahi, et déçu par cette personne à qui vous faisiez confiance. **Affaires** : Vous avez la critique facile. Il serait bon de réfréner un peu cette tendance. **Santé** : Tout va bien.

SAGITTAIRE (22 novembre au 21 décembre).

Chiffre : 8. **Cœur** : Une personne entrevue à une soirée occupe vos pensées. Le problème est que vous ne savez pas comment la contacter. **Affaires** : Vous approchez sensiblement du but. Encore un petit effort, et vous aboutirez. **Santé** : Evitez tous les excès.

CAPRICORNE (22 décembre au 20 janvier).

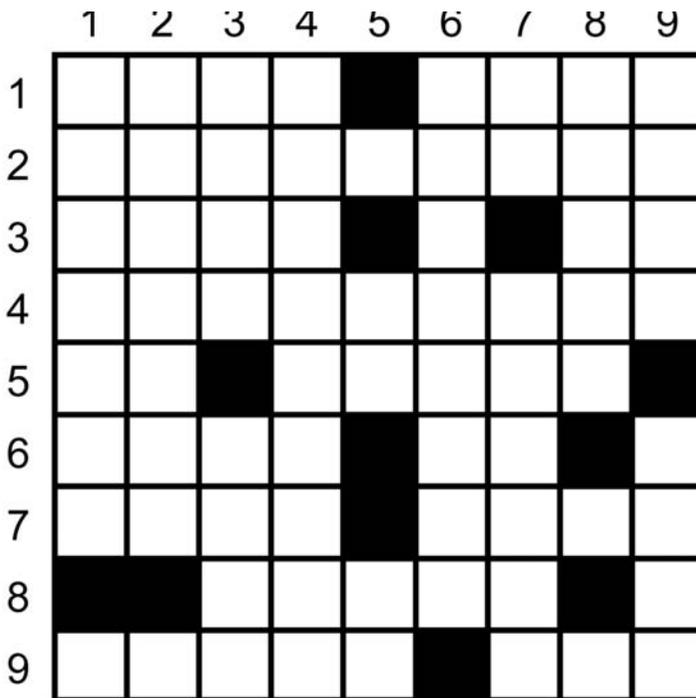
Chiffre : 1. **Cœur** : Ne soyez pas trop direct dans votre façon de parler. Certaines vérités peuvent faire mal selon la façon dont elles sont dites. **Affaires** : Vos supérieurs vous surveillent. C'est le moment de leur en mettre plein la vue. **Santé** : Fatigue.

VERSEAU (21 janvier au 19 février).

Chiffre : 0. **Cœur** : Une hésitation pourrait être mal interprétée. Si c'est le cas, expliquez-vous immédiatement pour éviter le pire. **Affaires** : Une bonne nouvelle dans ce domaine. Cela faisait longtemps que vous n'aviez ressenti une telle satisfaction. **Santé** : Moyenne.

POISSONS (20 février au 20 mars).

Chiffre : 5. **Cœur** : Vous avez envie de faire une surprise à votre partenaire. Ce sera très apprécié si vous êtes vraiment inventif. **Affaires** : Vous faites preuve de beaucoup de culot. Et pourquoi pas, puisque cela a l'air de marcher ! **Santé** : Dépensez votre énergie.

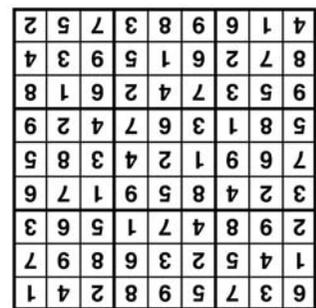
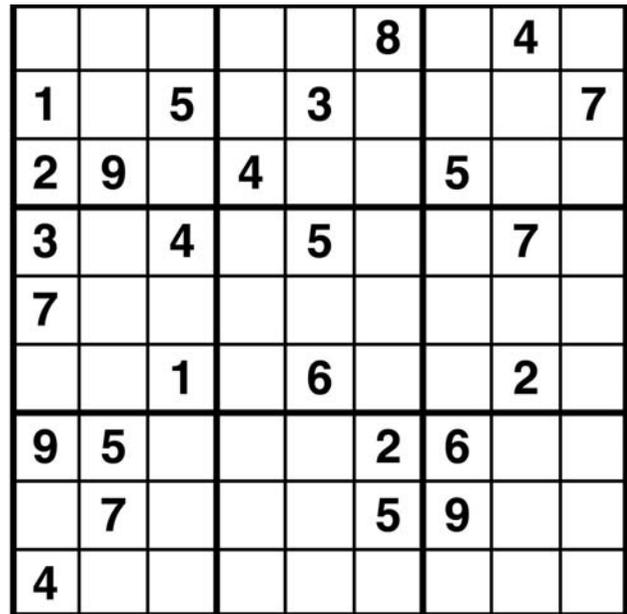


Horizontalement

1. Dieu des vents. - Remarque.
2. Premiers arrivés.
3. Déesse égyptienne. - Charpentier.
4. Fête ordonnée.
5. Dans l'eau. - Terminas la bouteille.
6. Tromperie. - Sur une enveloppe.
7. Lointain voyage forcé. - Conduisit.
8. Région autonome de l'ouest de la Chine.
9. Regimbera. - Bête.

Verticalement

1. Philosophe grec.
2. Animaux des airs.
3. Symbole vivant du profond sommeil. - Vaste lieu.
4. Inhumér.
5. Sur la gamme. - Demi-pâtisserie.
6. Disciple de Jésus-Christ.
7. Cardinaux opposés. - Plantes potagères.
8. Chiffre.
9. Ville de Belgique. - Connaît.



A Settimana

28^{ème} semaine de l'année

du 3 au 9 juillet 2009

Les fêtes : le 3, Thomas - le 4, Florent - le 5, Antoine - le 6, Mariette - le 7, Raoul - le 8, Thibaut - le 9, Amandine.

28^{esima} settimana di l'annu

du 3 a u 9 Lughju 2009

E feste : u 3, Tumasgiu l'Apostulu - u 4, Lisabetta. Fiorenzu - u 5, Tognumaria. Zaccaria - u 6, Marietta - u 7, Rudolfu - u 8, Chilianu - u 9, Amandina.

L'info insolite

Des chiffres...

Malgré les 17 millions d'euros dépensés par l'Union européenne pour convaincre les citoyens des différents pays de l'UE d'aller voter le 7 juin dernier pour élire «leurs» candidats, seuls 176 millions se sont rendus aux urnes sur les 388 millions d'électeurs des 500 millions d'Européens, soit moins de la moitié.

La route tue les pauvres

Selon un premier rapport mondial de l'OMS (Organisation mondiale de la santé) sur la sécurité routière, dans 178 pays de tous les continents, on enregistre plus d'un million de morts chaque année sur les routes et 20 à 50 millions de traumatismes non mortels. Plus de 90% des accidents mortels surviennent dans les pays émergents et à faible revenu, et près de cinquante pour cent de ceux-ci frappent des piétons ou des utilisateurs de deux-roues. Et dans ces pays, on compte moins de la moitié du parc automobile mondial.

La bible

Sous l'autorité de l'UBS (Alliance Biblique Universelle), KerkNet vient d'annoncer que la Bible (complète) est actuellement disponible dans 451 langues. L'UBS émet chaque année un rapport sur les traductions nouvelles. Ainsi, en 2008, la Bible est-elle parue dans treize nouvelles langues.

Climat

D'après un rapport publié par le Forum humanitaire mondial, présidé par Kofi Annan, l'ex-secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, le réchauffement climatique est

la cause de 300.000 morts chaque année et coûte 90 milliards d'euros par an.

Disparité

Une étude de l'Observatoire des discriminations, en collaboration avec Adia, démontre qu'à compétences et expériences égales, un homme avec un nom français, blanc de peau, aux traits non disgracieux, a trois fois plus de chances qu'un candidat portant un nom maghrébin, deux fois plus de chances qu'un candidat ayant un handicap, et une fois et demi plus qu'une femme, d'être convoqué pour un entretien d'embauche.

L'ACTU DANS LE RETRO

- **Le 4 juillet 2002**, Steve Fossett atterrissait dans l'Etat du Queensland (Australie). Il réussissait ainsi le premier tour du monde en ballon sans escale en solitaire. C'était sa sixième tentative.

- **Le 5 juillet 2004**, vingt et un avocats étaient désignés pour assurer la défense de Saddam Hussein.

- **Le 6 juillet 2005**, le CIO rendait son verdict : les Jeux olympiques de 2012 se dérouleraient à Londres. Le comité français qui avait présenté une candidature parfaite pour Paris était consterné.

- **Le 7 juillet 1958**, l'Alaska devenait le 49^{ème} Etat des USA.

- **Le 8 juillet 1993**, les Gitans qui occupaient symboliquement l'ancien camp de Dachau pour obtenir la reconnaissance de leur génocide le quittaient pour se rendre en délégation au Conseil de l'Europe.

VAGABONDAGE

Il s'appelle Nalaga, il pèse 104 kilos, mesure 1m95. Il est le meilleur marqueur d'essais du Top 14 pour l'équipe de rugby de Clermont-Ferrand où évoluent nos compatriotes Mignon et Emmanuelli.

Ah, j'ai oublié de vous dire son prénom qui fait qu'il ne peut-être que le meilleur, le «number one» ! Il s'appelle Napolioni. Hé oui, «sempre ellu» !

La Saint Flor, patronne de Saint-Florent, a été fêtée dignement et stoïquement dans sa cité. Stoïquement, dis-je, car la procession s'est déroulée sous une pluie battante sans pour autant avoir perturbé les «porteurs» de croix ou la statue, impulsés que ceux-ci étaient par l'ami Toinou. Hé oui, toujours cette foi qui renverse les montagnes !

Toujours de très belles voix corses et la garde impériale ajaccienne aux mâles roulements de tambour ! Et, malgré la pluie, touristes et locaux ne manquent pas de filmer ou de photographier ce bel instant. Saint-Florent était en fête et le curé faisait même des mouvements de brasse-crawlée dans la rue de la cathédrale.

De Saint-Florent à la Balagne il n'y a que quelques tours de roues même si les virages sont légion. Mais avouez que le charme des Agriates vaut largement le détour. Bien sûr, il y a une vie du côté de Casta mais quelle virginité après ! Maquis, roches, senteurs : ici la Corse vous parle et après le col «di u chiercu», sur la gauche, vous verrez les prémices de la Balagne avec Novella, Belgodère et le col du San Culumbanu.

Alors, automobilistes, mes frères, regardez : vous avez, avant de vous extasier devant Ostriconi, Lozari, Ile-Rousse. Isula Rossa dans ta robe de carmin ! Une fée posa les mains, dit une chanson. Et c'est vrai !

Toussaint Lenziani

BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 € 6 MOIS : 32 € Etranger : 62 €

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Ville : Code Postal :

L'INFORMATEUR
Corse Nouvelle
① Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213
20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.32.04.40
Fax : 04.95.32.02.38

E-mail : redaction@informateurcorse.com

▶▶▶▶ CD ROCK JAZZ BLUES POP...

Pour cette dernière rubrique avant l'été, nous revenons sur le décès de Michael Jackson en abordant l'angle des Jackson 5. Nous vous invitons à découvrir Stéphane Chausse, un clarinettiste de Menton. Enfin nous évoquons deux albums de Jeff Healey pour un jazz très straight-ahead.

Stéphane Chausse

Rue Longue

Stéphane Chausse a appris la clarinette à Menton pour faire partie de la fanfare de sa ville natale. À 17 ans, il monte à Paris et intègre le département jazz du CNSM, où Martial Solal le marque de ses réflexions. C'est ensuite les studios pour en arriver à 32 ans à son premier album. Alfio Origlio, le pianiste du combo, n'est pas étranger à ce premier essai et pour l'accompagner il a trouvé en Jérôme Regard (b) et Stéphane Huchard (dm) une rythmique de choix. Le répertoire est composé essentiellement de créations personnelles, exception faite de «Sérénade à Loulou» due à la plume de son pianiste. Le contenu musical navigue entre improvisation et réflexion sur certains aspects de l'existence («Runningman»). Le clarinettiste rend hommage à Igor Stravinsky, un maître incontournable de l'instrument à vent («Souvenir d'Igor»). Les autres «compos» prennent source dans des musiques traditionnelles comme «Italian Spirit» qui utilise la tarentelle comme base d'expression. Parfois, le Fender d'Origlio apporte une touche un peu groove («Rue Longue»), mais le reste de l'album reste très sérieux.

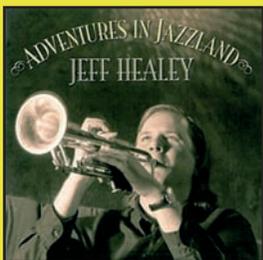


DÉCOUVERTE

Jeff Healey

Among Friends & Adventures in Jazzland

SÉLECTION



Connu pour sa façon particulière de jouer de la guitare, à plat sur ses genoux, Jeff Healey était un passionné de la musique jazz des années vingt et trente. Avant de nous quitter pour l'éternel champ de plénitude, le 2 mars 2008, il avait enregistré deux albums où il donnait libre cours à sa passion. Sur *Among Friends* (2001), il se produit en compagnie d'une formation qui fleure bon le Cotton Club. Il distille bon nombre de

classiques de cette période faste du jazz. S'il se produit à la guitare, il est aussi à l'aise à la trompette où son jeu claque comme un rappel à la mémoire de Satchmo. Tous ses partenaires sont excellents pour nous faire réentendre des expressions qui ont tendance à être un peu oubliées, notamment le jeu de guitare rythmique («Bright Eyes»). Les formats choisis sont eux aussi pertinents. Sur «A Cup of Coffee...», il est accompagné de Dick Sudhalter (tp), Jim Shepherd (tb), John R.T. Davies (as), Reide Kaiser (p) et Colin Bray (b) pour nous faire swinguer un maximum avant de délivrer, avec cette formation, moins la trompette et le trombone, une belle ballade charmeuse («Wrap Your Troubles...»). Sur *Adventures in Jazzland*, sorti en 2004, Jeff Healey était tout heureux de se retrouver en compagnie de Marty Groz (g), qui œuvre dans le même registre que le regretté guitariste («If I Had You»). Les envolées des guitares sont enfiévrées avec la présence d'un troisième larron : Jesse Barksdale («Bugle Call Rag»). Cet album est une véritable suite au premier enregistré trois ans auparavant. Avec ces deux productions, pas de doute, vous replongez aux sources du jazz («Poor Butterfly») au-delà du simple jeu de guitare, car la trompette de Jeff Healey y est omniprésente.

The Jackson 5

Anthology

Michael Jackson vient de quitter la scène pop où il s'est brillamment illustré. Aussi, plutôt que de revenir sur son parcours en solo, attardons-nous un instant sur ses débuts avec ses frères : les Jackson Five. C'est leur père Joe qui va insister pour que chacun de ses fils sache jouer d'un instrument. Jackie et Tito seront à la guitare,



Jermaine à la basse, Marlon et Michael au chant. Après des débuts à Chicago, ils sont repérés par Diana Ross, qui les présente à Berry Gordy, le patron de Tamla Motown. La fratrie bénéficie des meilleurs auteurs-compositeurs, des meilleurs producteurs et des meilleurs musiciens et les disques se vendent extrêmement bien («I Want You Back», «I'll Be There...»). De 1969 à 1975, période qui correspond à cette compilation, les J5 obtiennent une série impressionnante de tubes : «Mama's Pearl» et la ballade «Never Can Say Goodbye». Pour la petite histoire, «Maybe Tomorrow» fut leur premier single à ne pas intégrer le R&B top 5. En 1975, ils signent chez Epic, sauf Jermaine, qui ayant épousé la fille de Gordy reste chez Motown. En 1978, Destiny (avec Ronnie Foster, Phil Upchurch et Greg Phillinganes) constitue l'un des plus grands succès du groupe puis ce sera Triumph, avec les hits «Lovely One» et «This Place Hotel». Michael Jackson commence à s'affirmer comme un véritable leader, ce qui va l'amener à se produire en solo. C'est ce qu'il fera avec *Thriller*, l'un des albums les plus vendus au monde. Le succès de «Bambi» marque aussi la fin des Jackson 5. Michael Jackson allait avoir 50 ans à la fin du mois d'août...

MARDI 14 JUILLET

Le **C.O.L.T.** Trinité
Lecci

Organise la course pédestre

26^{ème} MONTÉE DE L'OSPEDALE

14km / 800m de dénivelé



Départ 3 km après le village de
PALAVESA route de l'Ospedale.
Arrivée **restaurant "le REFUGE"**
à Cartalavonu

Inscription à partir de 8 h

Départ 9h45

Récompense à tous les
arrivants

Coupes , médailles,
tee shirt, verre de l'amitié.

INSCRIPTION 10€

Rens :

04.95.70.24.10
04.95.70.39.96